

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 JUIN 2010 A 09 H 30
(Convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIRE Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite la bienvenue à ses collègues pour ce Conseil de CUB dont il rappelle qu'il durera éventuellement jusqu'à 16 h cet après-midi, puisqu'ils acteront un certain nombre de rapports sur des choses qui ne sont pas anodines financièrement. Il pense qu'il est plutôt sain de se donner du temps pour le débat. Il précise que c'est pour cela que si les débats auront lieu dans l'après-midi, les rapports d'activité seront cependant formellement actés ce matin, au cas où il y aurait un problème de quorum dans l'après-midi, mais il ne veut pas croire que ses collègues quitteront la séance avant sa fin à 16 h.

Puis il communique un certain nombre d'informations sur les jours passés et à venir. Il signale que les conseillers ont sur table un nouveau tableau de bord de synthèse sur l'avancée du pont Bacalan/Bastide, qui leur permettra de voir que cela se déroule bien. Il rappelle sur le registre juridique, que la Cour Administrative d'Appel s'est prononcée il y a quelques jours et a donné gain de cause à la Communauté Urbaine de Bordeaux, et que sauf si le front associatif va devant le Conseil d'Etat, c'est à peu près stabilisé, tandis que l'UNESCO se prononcera cet été sur le label.

Puis il indique que la Conférence des Communes qui se tiendra vendredi matin à Eysines, sera consacrée aux problématiques d'habitat et de logement qu'ils aborderont de manière importante ce matin, notamment au détour du renouvellement de la délégation des aides à la pierre.

Il poursuit qu'hier soir en Bureau, ils ont acté la conduite du changement. Il ajoute qu'il y a une Assemblée Générale de l'ensemble de l'encadrement la semaine prochaine à Mérignac, et que l'on va dans le sens d'une territorialisation plus importante, pour avoir plus de réactivité, en sachant que parallèlement, la stratégie d'agglomération s'affine comme on le voit sur le logement.

Il indique ensuite qu'il y aura, le 8 juillet, une nouvelle Conférence Permanente de l'urbanisme commercial avec deux points importants à l'ordre du jour, qui sont d'une part les résultats de l'enquête ménage qui a été menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux sur la façon dont se fait la consommation sur l'agglomération bordelaise, pour laquelle près de 5000 foyers ont été interrogés sur 43 produits notamment, et d'autre part, ils auront une première version de la charte d'urbanisme commercial. Il ajoute que l'après-midi, ils auront un nouveau débat dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0, sur les modes de consommation.

Il termine en rappelant que le dernier Conseil de Communauté se tiendra le vendredi 9 juillet, alors que le premier se déroulera à la rentrée le vendredi 24 septembre.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. SEUROT ET ROSSIGNOL ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2010 est adopté à l'unanimité, sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2008/0199 DU 18 AVRIL 2008 modifiée

MISSION TRAMWAY

Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée

- M100506U – SCI DUBOIS et DUBOIS – Convention pour mission de constat d'huissier – Marché de 3 950 €HT.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER **Direction Action foncière**

- 2010/580 du 30/03/2010 – Consignation - FLOIRAC – avenue Gaston Cabannes RTE EDF TRANSPORT - 21.2115.8240.A430.HAA.
- 2010/815 du 5/05/2010 - Acquisition gratuite - BORDEAUX 6 et 6 bis avenue Charles de Gaulle – Congrégation des Sœurs de Sainte Marie - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/816 du 5/05/2010 - Acquisition gratuite - BRUGES – 104 bis à 106 bis avenue du Général de Gaulle – SARL SEFISO AQUITAINE - 21.2112.822.O100.VB075.
- 2010/817 du 5/05/2010 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 120 rue de la Rivière - Consorts BAYLE - 21.2112.822.O100.VB056.
- 2010/818 du 5/05/2010 - Acquisition + travaux - LE TAILLAN MEDOC – 20 rue de Lacaussade - M. et Mme RAMBAUD - 62 626 € - 21.2112.8220.O100.VB519.
- 2010/819 du 5/05/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 18 rue de la Mirante – M. FRESSANGE - 16 223 € - 21.2112.8220.O100.VB318.10.
- 2010/820 du 5/05/2010 – Acquisition - PAREMPUYRE – 1 allée des Obiers – 2A PROMOTION - 1 280 € - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/891 du 20/05/2010 - Acquisition gratuite + travaux - BRUGES – 11/13 avenue d'Aquitaine – Copropriétaires de la résidence Espace Aliénor - 6 700 € - 21.8220.2112.O400.VCA.

- 2010/892 du 20/05/2010 - Acquisition gratuite - BRUGES – allée Charles Trenet – Association Syndicale Libre du lotissement « la Brugière » - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/893 du 20/05/2010 - Servitude gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – avenue de Saint Loubès – Société Atlantique Gascogne - 21.2111.O200.UF.
- 2010/894 du 20/05/2010 - Acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 60 rue de Sabarèges – Mme DUPONT – M. LAURENT - 600 € - 21.2112.822.O100.VB00304.
- 2010/895 du 20/05/2010 - Acquisition gratuite - BORDEAUX – rue Simone – M. FEILLAT - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/896 du 20/05/2010 - Acquisition gratuite - GRADIGNAN – rue des Ormeaux – Commune - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/897 du 20/05/2010 – Acquisition - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Chay-Nord – ETAT - Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de la Mer - 27 800 € - 21.2111.8220.D710.HB37.
- 2010/898 du 20/05/2010 - Cession à l'euro symbolique - LORMONT – rue Eugène Leroy – HLM DOMOFRANCE - 77.775.8240.A430.
- 2010/899 du 20/05/2010 - Echange parcellaire - LORMONT – rue des Cavailles - M. et Mme PROVENZANO - 50 290 € - 21.2112.8220.O400.VJA.
- 2010/915 du 1/06/2010 - Acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 98 avenue du Roy - M. SIMON – Melle de LAGARRIGUE - 6 480 € - 21.2112.822.O11.VA1A.
- 2010/916 du 1/06/2010 – Acquisition gratuite - ARTIGUES PRES BORDEAUX – avenue du Pinsan - Mme ROCH - 21.2112.822.O100.VB013.
- 2010/917 du 1/06/2010 - Acquisition - EYSINES – allée des Fleurs – Mme DUSSAN - 5 400 € - 21.2112.822.O100.VB162.
- 2010/918 du 1/06/2010 – Acquisition + travaux - EYSINES – allée des Fleurs – M. et Mme GIROULLE - 11 300 € - 21.2112.822.O100.VB162.
- 2010/919 du 1/06/2010 - Acquisition - EYSINES – allée des Fleurs – Indivision GIROULLE, DUSSAN et CHAMBON - 1 400 € - 21.2112.822.O100.VB162.
- 2010/920 du 1/06/2010 – Acquisition - PESSAC – 14 avenue des Lacs – Mme LAPLAUD - 4 500 € - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/921 du 1/06/2010 - Servitude d'assainissement gratuite - TALENCE - rue Paul Signac – SA d'HLM Coligny - 21.2112.8310.O200.PD00 - 21.2111.O200.UF.

- 2010/922 du 1/06/2010 - Servitude d'assainissement gratuite - TALENCE – rue Edmond Michelet/impasse des Acacias – Commune - 21.2111.O200.UF.
- 2010/923 du 1/06/2010 - Servitude d'assainissement gratuite - TALENCE – passage des Tulipes – Association Syndicale « Fond de Loye et Plume au Vent » - 21.2112.8310.O200.PD00 - 21.2111.O200.UF.
- 2010/924 du 1/06/2010 - Servitude d'assainissement gratuite - TALENCE – impasse des airelles – Association Syndicale - « Fond de Loye et Plume au Vent » - 21.2112.8310.O200.PD00 - 21.2111.O200.UF.
- 2010/925 du 1/06/2010 - Servitude d'assainissement gratuite - TALENCE – impasse des Platanes – M. et Mme LARRIEU - 21.2112.8310.O200.PD00 - 21.2111.O200.UF.
- 2010/926 du 1/06/2010 - Acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 19 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Consorts SAINT MEZARD - 38 039 € - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/933 du 2/06/2010 – Prémption - LE TAILLAN MEDOC – 2 rue de l'Ecureuil - SCI LES TUILLIERES - 88 275 € - 21.8240.2111.A430.HAA.
- CONVENTION D'UTILISATION D'IMMEUBLES ENTRE SERVICES - BLANQUEFORT – 32 rue de la Gare – Direction des Grands travaux.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LORMONT – avenue de la Gardette et route de Bassens – SCCV VILLA ALEXANDRE.
- PRET A USAGE - GRADIGNAN – 6 allée du Moulin de Poumey – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - PESSAC – rue Louis de Broglie – Société SAGER ATLANTIQUE.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Juridique

Contentieux

En défense : Procédure au fond

- M. et Mme RIVIERE c/CUB – Procédure devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Propriété jouxtant une station de pompage – Nuisances sonores.

Procédure de liquidation judiciaire

- Affaire SNC RIMBAUD et LARROUTUROU – Ordonnance du Tribunal de Commerce – Invitation à comparaître (cession à titre gratuit de parcelles sises à

Artigues-près-Bordeaux et Villenave d'Ornon constitutives de voies, passages et espaces verts au profit de la CUB).

Montant des honoraires

Procédures d'expulsion

- FLOIRAC – Avenue Gaston Cabannes – AT 35 – Eviction de squatters - Maître HARMAND - 275,08 €
- FLOIRAC – Avenue Gaston Cabannes – AT 37 – Eviction de squatters - Maître HARMAND - 275,08 €
- FLOIRAC – Avenue Gaston Cabannes – AT 36 – Eviction de squatters - Maître HARMAND - 275,08 €
- CARBON BLANC – 39 avenue Victor Hugo – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 351,59 €
- LORMONT – Rue Cantelaudette – Eviction de nomades - Maître HARMAND - 275,08 €
- CARBON BLANC – 39 avenue Victor Hugo – Eviction de squatters - Maître HARMAND - 275,08 €
- MERIGNAC – 44 avenue de la Marne – Eviction de squatters - Maître HARMAND - 574,08 €

Procédures d'expropriation

- Affaire CUB / METBACH Louis - Maître CASIMIRO - 169,02 €
- Affaire CUB / METBACH Céphora et Priscilla - Maître CASIMIRO - 169,02 €
- Affaire CUB / BAUER Ben et Ruth - Maître CASIMIRO - 169,02 €
- Affaire CUB / METBACH Carmen - Maître CASIMIRO - 169,02 €
- Affaire CUB / METBACH Pierre et Louis - Maître CASIMIRO - 169,02 €
- Affaire CUB / METBACH Priscilla et Céphora - Maître CASIMIRO - 169,02 €
- Affaire CUB / Consorts METBACH – Signification conclusions - SCP BIRAN - 106,72 €
- Affaire CUB / METBACH Pierre et Louis – Signification conclusions - SCP BIRAN - 105,92 €

Procédure au fond

- MERIGNAC AUTO c/CUB – Procédure devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Travaux du tramway – Demande réparation préjudice - Cabinet CGCB - 2152,80 €

- SCI 209 quai de Brazza c/CUB – Procédure devant la Cour d’Appel - SCP RIVEL - 750,13 €.

Consultation juridique

- Intégration des services partiels dans les dossiers d’enquête publique relatifs au projet de développement du réseau de transports en commun - Cabinet SOLER COUTEAUX - 4186,00 €

Procédure devant le Tribunal de Police

- Affaire COGULET – Demande de protection fonctionnelle - Maître HARMAND - 598,00 €

Procédure d’expertise

- CUB c/BARRET et autres – Référé expertise avant travaux de requalification avenue de Soulac au Taillan Médoc – Etat descriptif des immeubles riverains du chantier – Ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux du 16 avril 2010 - Gérard PICCOLI - 8627,90 €

Communication effectuée

M. SEUROT propose de demander à Jean-Pierre TURON, dans le cadre de sa délégation, de leur présenter les rapports 69 et 71, car il risque de les quitter pour une mission au Port Autonome.

M. TURON

2010/7/ 69 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de choix et de mise en oeuvre du futur mode de gestion du service public de l'assainissement - Appel d'offres ouvert

M. CHAUSSET fait observer que cette délibération est importante, parce qu’elle pose le dispositif vers lequel M. le Président a souhaité aller, et que les élus Verts soutiennent, parce qu’il permettra d’aborder ce dossier très complexe. Il considère que la complexité de ce dossier est liée au dossier lui-même, à son histoire sur la Communauté Urbaine, mais sans faire de polémique, il pense que cette complexité est liée à l’ensemble du dossier de l’eau, sur toutes les collectivités en France, car on voit que le débat fleurit partout, que ce soit sur des petites collectivités, des moyennes, ou les grandes agglomérations. Il estime qu’il y a un vrai débat en France aujourd’hui autour de la maîtrise de la gestion de l’eau, de sa distribution, que ce soit en Ile de France, à Marseille, à Toulouse, et également sur la Communauté Urbaine. Il pense qu’il est important pour eux et pour la Communauté Urbaine, d’avoir mis en place ce dispositif qui permettra un travail entre toutes les composantes politiques, et également d’associer, le plus près possible, les associations et les consommateurs, puisqu’il y a un certain nombre de dispositions qui sont prises et qui lui semblent très importantes.

Il ne rentrera pas dans le débat, les positions du groupe Verts Europe Ecologie étant connues, et il en restera là. Il évoque cependant le problème de la ressource qu'il faudra aborder très rapidement, avec une maîtrise par les collectivités, car cela lui paraît important. Il précise que c'est avec un peu de déception qu'il a lu l'autre jour que le Conseil Général ne voulait plus investir dans le domaine de l'eau, et il trouve que c'est là un point qu'il faudra traiter à terme. Concernant le problème du prix de l'eau, il rappelle qu'ils ont l'un des plus élevés parmi les grandes agglomérations, et il n'y a pas aujourd'hui, à leur sens, de justification pour avoir un prix de l'eau à 3,43 €. Le dossier est sur la table et la gestion publique, par le retour en régie, notamment pour l'assainissement, est un point sur lequel ils se battront.

M. TURON souligne que c'est le premier pas, et qu'ils auront ensuite des débats sur le choix, lorsqu'ils auront connaissance de tous les éléments qui leur permettront de choisir et de décider en toute connaissance de cause, en fonction des réalités du moment.

M. JUPPE tient simplement à dire que leur groupe n'a pas d'a priori politique ou idéologique dans le choix entre la régie ou la délégation de service public. Ils souhaitaient une étude objective des avantages et des inconvénients de chacun de ces systèmes, et en fonction de cette étude, ils se détermineront.

M. le Président Vincent FELTESSE pense que cette délibération peut apparaître comme technique, puisqu'il s'agit juste du choix de la M.O., et le dispositif qui est derrière peut paraître lourd. Cependant, il fait remarquer que ce sont des enjeux en termes d'environnement, des enjeux sociaux parce qu'il y a le prix de l'eau, et des enjeux financiers parce qu'on a bien vu les marges de manœuvre qui existent dans la renégociation des délégataires, ce qui fait que, fort de l'expérience commune qu'on a acquise depuis quelques années, on met en place ce dispositif qui se déroulera pendant plusieurs mois, mais qui les occupera fortement au cours du dernier trimestre 2010 et du 1er semestre 2011. Il souligne que cela les mobilisera fortement, en sachant qu'en parallèle, ils auront aussi besoin de se mobiliser sur la question des déchets qu'ils ont évoquée au dernier Conseil, car il leur faudra faire évoluer ces deux dossiers fondamentaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/7/ 71 Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - Mise en place d'un groupe de travail sur une analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif portant sur les données de l'exercice 2009 - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaires regroupées :

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il est proposé de regrouper une partie des affaires et que les autres ne le sont pas pour permettre des débats plus approfondis. Il ajoute que deux délibérations sont modifiées, la 32 sur le franchissement Jean-Jacques Bosc suite à un amendement proposé hier en Bureau par Nicolas FLORIAN dont c'est la délégation, et la délibération 37 qui correspond à la ZAC Berge du Lac, Ginko, sur la TVA immobilière qui a été évoquée en Bureau et que rapportera Michel DUCHENE.

Puis il propose que ces délibérations qui n'ont pas fait l'objet de remarques particulières, fassent l'objet d'un vote groupé, ce qui leur laisse plus de temps pour les autres délibérations.

(2010/7/ 17 Numéro non attribué)

M. DUCHENE

2010/7/ 26 Bordeaux - ZAC Hôpital des Enfants - Modification du dossier de création-réalisation - Décision - Approbation

M. ROUVEYRE exprime le vote contre des élus Socialistes bordelais sur le dossier n°26. Il indique que cette délibération veut supprimer un bout d'espace vert dans le quartier de l'Argonne à Bordeaux, au profit d'un promoteur immobilier. Il rappelle qu'à l'origine de la ZAC, cette parcelle avait été promise aux riverains, et que le square qui avait été programmé à cet emplacement, devait compléter cette ZAC. Il souligne que le jardin à côté est un jardin privatif, qui est fermé à 18 h, et que l'intérêt du square était de permettre aux gens du quartier de pouvoir promener leur chien. Il constate que la mairie de Bordeaux pleure l'absence de surfaces pour enterrer les poubelles et participer au règlement du problème de propreté, mais que là, il y avait une occasion de le faire, et qu'elle s'y refuse. Mais ce qui le choque dans cette enceinte, c'est qu'on se moque des élus communautaires, car la ZAC a été modifiée avant même l'avis de ces derniers, puisqu'en janvier, la mairie de Bordeaux a vendu la parcelle, mais qu'on leur demande aujourd'hui si on peut modifier la destination de celle-ci. Il estime qu'on se moque du monde et des riverains, à qui on promet encore aujourd'hui de la concertation pour les faire patienter alors que, lâchement, on fait voter cette délibération avant toute discussion avec eux.

Il précise qu'évidemment, les élus Socialistes bordelais voteront contre cette délibération.

M. DUCHENE estime que leur collègue pourrait peut-être modérer ses propos quand il parle de lâcheté, le mot étant un peu fort. Il considère que celui-ci est le défenseur des toutous et des crottes de chiens. Comme M. ROUVEYRE l'a d'ailleurs lui-même évoqué, il s'agit d'un mini espace vert, sur lequel il est passé ce matin, et l'a mesuré, non pas en mètres, mais en pas. Pour que les membres de cette assemblée comprennent bien, il précise que le projet d'espace vert que soutient son collègue, à l'endroit le moins large, fait 3 pas, et sur l'espace le plus long, 9 pas, et il est situé à 12 pas du jardin existant, qui fait 3 500 m². C'est-à-dire qu'à 12 pas d'un jardin de 3 500 m², M. ROUVEYRE veut créer un espace pour que les toutous puissent s'ébattre et faire leur crotte. C'est un choix, constate-t-il, et indique qu'entre les crottes de chiens et le logement, eux préfèrent le logement, et qu'entre les crottes de chiens et le commerce de proximité, ils préfèrent le

commerce de proximité. Il estime que M. ROUVEYRE a fait son choix, eux ont fait le leur, et que les habitants du secteur jugeront.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Les élus socialistes bordelais votent
contre

M. DAVID

2010/7/ 1 Marchés publics - fourniture de panneaux d'identification de chantiers - appel d'offres - autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/7/ 2 Programme de signalisation routière 2010 - proposition - adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/7/ 3 BORDEAUX- Approbation des plans modificatifs d'alignement des rues de Bragard, Elvina Sivan, de Lalande et du Mirail - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/7/ 4 VILLENAVE D'ORNON - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clémenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte - Bilan de la Concertation - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2010/7/ 5 MARCHÉ PERSON'ALIZE / CUB - Contrat de cession de marques - Les Juniors du Développement Durable - Les Juniors du DD - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2010/7/ 6 Mérignac - Organisation de la manifestation Innov'pro le 21 octobre 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/7/ 8 Marchés publics- BASSENS -Secteur Centre Bourg et gare - Réalisation d'une étude pré-opérationnelle - Appel d'Offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/7/ 9 Marchés publics - EYSINES- PAE Centre Bourg - Travaux de requalification du centre bourg - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/7/ 10 BRUGES - PAE « Ausone » - Programme des équipements publics - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/7/ 11 Eysines - PAE Centre Bourg - réalisation des équipements publics - Lancement d'une enquête publique préalable à une DUP - Mise en compatibilité du PLU - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/7/ 12 FLOIRAC - ZAC des Quais - îlot N1 - Cession à MESOLIA HABITAT - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/7/ 13 LE TAILLAN - PAE secteur du Chay - Programme des équipements publics - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/7/ 14 SAINT AUBIN DU MEDOC - PAE secteur « les vignes » - Programme des équipements publics - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/7/ 15 EYSINES - ZAC Mermoz - Avenue de La Forêt - Cession d'un terrain communautaire d'environ 3 040 m² à la Société Pass'Port - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/7/ 16 Association 4 Design - Promotion du design en 2010 "Escales du Design" du 6 au 12 décembre 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/7/ 18 Association Talence Innovation Sud Développement - Programme d'actions 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/7/ 19 Marchés publics - BLANQUEFORT - Espace économique - Requalification de la rue Jean Duvert entre la rue Jean Charcot et l'avenue St Exupéry - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/7/ 20 Marchés publics - Renouvellement du système de gestion de pesée des ordures ménagères: fourniture et maintenance des matériels et logiciels - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/7/ 21 Marchés publics- Dépollution du centre de recyclage rue Franklin à Bassens- Marché de maîtrise d'oeuvre- Attribution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/7/ 22 Marchés publics- Réparation et fourniture de pièces pour la maintenance des ponts roulants de la DOE- Avenant de transfert n°1- Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/7/ 23 Marchés Publics - Construction du tramway - Réseau 2013 - Extension des lignes A, B et C - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre de la réalisation des travaux - Groupement de commande - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/7/ 27 BORDEAUX - ZAC " Ravesies secteur nord" - Vente d'une SHON supplémentaire de 319 m² sur un terrain représentant l'îlot 20 d'une superficie approximative de 3 950 m² à NATIOCREDIMURS, crédit bailleur représentant la Société SCI Taquile qui loue le bien à la société IN EXTENSO - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 36 Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 5 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 38 BEGLÈS - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs, secteur nord du site des Terres Neuves, îlot C, bâtiment C2, rue Schuman - Emprunts principaux de 88.407 € et 2.063.205 €, du type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 39 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs, rue du Moulineau, Lot 4 - Emprunts principaux de 727.862 € et 2.927.563 € de type PRU CD - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 40 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, rue du Moulineau, Lot 4 - Emprunts principaux de 77.992 € de type PFE, et 317.261 € de type PLAI - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 41 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 17 logements collectifs locatifs, rue du Moulineau, Lot 4 - Emprunts principaux de 84.285 € et 1.669.375 € de type PLUS, et 331.466 € de type PFE - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 42 LORMONT-GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Travaux de réhabilitation de 387 logements collectifs locatifs, résidence Saint-Hilaire, bâtiments 16 à 18, rue Henri Dunant - Emprunt principal de 5.157.006,86 € du type PRUAS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 43 LORMONT-GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Travaux de réhabilitation de 68 logements collectifs locatifs, résidence La Boétie, 1 à 5, rue Diderot, et 1 à 7, rue Montaigne - Emprunt principal de 302.897,31 € du type PRUAS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 44 LORMONT-GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Travaux de réhabilitation de 114 logements collectifs locatifs, résidence Eugène Leroy, 1 à 19, rue Leroy, et 9 à 11, rue Montaigne - Emprunt principal de 430.573,26 € du type PRUAS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 45 LORMONT-GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Travaux de réhabilitation de 104 logements collectifs locatifs, résidence François Villon, 1 à 9 bis, rue Rabelais, et 10 à 18 bis, rue Villon - Emprunt principal de 472.555,37 € du type PRUAS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 46 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 23 logements collectifs locatifs, "Le Patio", rue de la Maison des Jeunes - Emprunts principaux de 470.145 € et 1.246.745 € du type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 47 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 22 logements collectifs locatifs, "Le Patio", rue de la Maison des Jeunes - Emprunts principaux de 500.865 € et 1.440.409 € du type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 48 Adhésions aux associations 2010 - Décision complémentaire - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 49 Régime de Taxe Professionnelle Unique - Attribution de compensation 2010 - Intégration des majorations induites par l'article 57 de la loi S.R.U. - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 50 Régie d'exploitation des restaurants communautaires : Exercice 2009 - Rapport d'activité et Compte Financier - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/7/ 51 Réseau Tbc - Desserte pour le compte du Département - des communes situées hors du territoire communautaire : Cadaujac, Cestas - Convention de prise en charge financière par le Département - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/7/ 52 Réseau Tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2009 - Clôture des comptes - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/7/ 53 Marchés Publics - Restructuration du groupe scolaire René Cassagne et Jean Jaurès - CENON - Avenant technique n° 2 au marché de travaux n° 08318U - lot n°2 «Bâtiment»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/7/ 54 Marchés Publics - Location et maintenance de photocopieurs multifonctions neufs - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/7/ 55 Marchés Publics - Aménagement du bâtiment des archives Schinazi - Réclamation - Résolution amiable du litige - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/7/ 56 Le Taillan Médoc- Extension du cimetière communal Rue des Sables - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT P/ M. SAINTE-MARIE

2010/7/ 59 Réseau des Universités et Instituts francophones "Education, Formation et Recherche pour un développement durable" - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2010/7/ 60 Régie autonome du M.I.N.- Compte financier de l'exercice 2009 - Section investissement - Section exploitation - Balance générale - Bilan - Compte de résultats - Communication

Le Conseil a acté le présent rapport

M. SOUBIRAN

2010/7/ 61 Régie de l'Abattoir - Rapport d'activité et compte financier 2009 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/7/ 62 Réalisation du Tramway de l'agglomération bordelaise sur le territoire des Communes de Bassens, Bordeaux, Carbon-Blanc, Lormont et Mérignac - Création de deux parcs relais à Mérignac et Bordeaux et modification de la ligne A à Lormont - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/7/ 64Loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations du service public - Bilan des Acquisitions et cessions foncières réalisées en 2009 - Tableau récapitulatif des cessions d'immeubles enregistrées en 2009 - Acceptation

Le Conseil a acté le présent rapport

M. TOUZEAU

2010/7/ 65 BEGLES - Parcelle cadastrée AM 715 appartenant à la société ESSO SAF - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/7/ 66 BLANQUEFORT - Projet urbain du centre ville - Acquisition d'un terrain nu d'environ 8 000 m² sis rue du Maréchal Leclerc appartenant à M. VEBER - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/7/ 67 BORDEAUX - Acquisition de l'immeuble bâti sis 52 rue Manon Cormier appartenant à Monsieur et Madame BONNIN - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/7/ 68 Marchés publics - Ambarès-Bassens-Saint-Louis de Montferrand - Alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès - Marché n° 00322U avenant n° 4 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/7/ 70 Service public de l'eau industrielle - Règlement de service - Modification de la formule de révision du tarif de l'abonnement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/7/ 73 Caisse Sociale de Développement Local - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/7/ 74 Collecte et traitement des ordures ménagères- Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2009- Présentation

Le Conseil a acté le présent rapport

M. D CAZABONNE

2010/7/ 75 Service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2009 - Présentation

Le Conseil a acté le présent rapport

M. GAÜZERE

2010/7/ 76 Présentation du rapport d'activité "Transports Publics" - Année 2009

Le Conseil a acté le présent rapport

M. GELLE

**2010/7/ 77 Rapport annuel sur le réseau de télécommunications Haut Débit Inolia-
Année 2009 - Présentation**

Le Conseil a acté le présent rapport

M. OLIVIER

2010/7/ 78 Présentation du rapport d'activité "Stationnement" - Année 2009

Le Conseil a acté le présent rapport

M. TURON

**2010/7/ 79 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau
potable et de l'assainissement - année 2009 - Présentation**

Le Conseil a acté le présent rapport

M. TURON

**2010/7/ 80 Régie du service de l'Eau Industrielle - Rapport annuel 2009 -
Communication**

Le Conseil a acté le présent rapport

Affaires non regroupées :

M. BENOIT

**2010/7/ 7 Participation de la Communauté Urbaine à la Fondation Bordeaux
Université en tant que membre fondateur - Versement d'une dotation financière au
capital - Convention - Décision - Autorisation**

M. BENOIT présente le rapport et indique qu'il a eu l'occasion de remplacer **M. le Président** à plusieurs reprises lors des réunions du Conseil d'Administration, et il insiste sur le fait que le travail qui est réalisé est très prometteur et assure des liens entre l'université de Bordeaux, le PRES qui est très participatif dans cette fondation, et les entreprises. Il croit que c'est là un excellent outil de développement des relations entre l'Université de Bordeaux et le milieu économique de notre région.

M. ROSSIGNOL déclare qu'il va s'exprimer au nom des élus Verts Europe Ecologie pour dire qu'ils sont très satisfaits de voir la Communauté Urbaine s'impliquer dans le rayonnement et dans le développement de l'Université de Bordeaux à travers une participation au capital de la Fondation Bordeaux Université. Ils estiment, en effet, que les Universités participent fortement au rayonnement et à l'imaginaire des agglomérations. Il rappelle que la fondation a pour objectif principal de conforter les relations entre les acteurs économiques et les équipes universitaires du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Bordeaux, notamment à travers l'apport de fonds propres aux équipes de chercheurs et de création de recherche d'excellence, mais aussi et surtout, en promouvant des liens économiques avec le milieu local et les entreprises locales. Au vu des premiers membres fondateurs privés, SFR et Sanofi Aventis, ils

souhaitent que la Communauté Urbaine, dans le cadre de sa position au sein du Conseil d'Administration, puisse porter fortement la volonté que cette fondation puisse tisser des liens très fins et très étroits avec le monde économique local et avec ce qui fait notre spécificité.

Tel est le message que les Verts souhaitaient apporter sur cette délibération.

M. OLIVIER pense que l'on va constater la diversité du monde universitaire, puisque son groupe votera contre cette délibération, pour deux raisons qu'il se propose d'expliquer le plus rapidement possible.

Il précise que la première, c'est que c'est clairement hors du champ de compétence communautaire. Il souligne que les missions de l'Université, ce sont la recherche, la formation, et que la Communauté n'a de compétence ni pour l'une, ni pour l'autre. Il ne voit pas bien la Communauté Urbaine financer des formations et des laboratoires de recherche. Par contre, la Communauté Urbaine a de nombreuses compétences, et il pense que dans le cadre d'Agglo Campus, elle s'apprête à les exercer dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisation du campus, puisqu'il croit qu'à hauteur de 35 M€ au PPI, la CUB a prévu d'exercer ses compétences, et il espère que ce sera strictement dans le cadre de celles-ci.

La seconde raison est, à ses yeux, beaucoup plus importante en tant qu'universitaire. Il expose que la création de ces fondations, et de celle-ci en particulier, fait partie de tout un ensemble de mesures que le Président SARKOZY a mis en place dès son arrivée, puisqu'il avait déclaré que ce serait la réforme la plus importante de son mandat qu'on peut résumer en disant que c'est l'autonomie des Universités. Il estime qu'on peut aussi le dire autrement, et que c'est, à petits pas, la marche vers la privatisation du système universitaire français. On aura du mal à lui faire croire que des actionnaires de Sanofi Aventis, par exemple, qui vient de fermer trois laboratoires de recherche et développement en France, soit 1300 personnes, et qui, dans le même temps, a signé quelques contrats avec certains laboratoires de recherche des Universités françaises, pour faire cette recherche développement à sa place, aux frais du contribuable, souhaitent inonder de leurs bienfaits les populations avides de connaissance et de savoir. Il rappelle à cet effet que les chercheurs français sont financés par le contribuable, et que sont données quelques « cacahouètes » qui sont extrêmement importantes pour les chercheurs, dont il fait partie puisqu'il a dirigé une UMR du CNRS, pour fonctionner, puisque l'Etat a tendance à baisser les crédits attribués aux laboratoires.

Aussi les élus Communistes et apparentés sont-ils contre la privatisation de l'Université, et il fait partie, en tant qu'universitaire, d'un certain nombre d'organisations syndicales qui luttent contre toutes ces mesures qui leur ont été imposées petit à petit. C'est pourquoi ils voteront contre cette délibération.

M. REIFFERS rappelle que la Ville de Bordeaux a également voté une participation à la Fondation Université de Bordeaux, et il est très heureux que la CUB ait l'intention de faire la même chose. Il pense que l'enseignement et la recherche sont l'avenir de notre pays, notamment en termes de développement économique, et comme on le sait, c'est un des secteurs sur lequel l'Etat ne s'est pas désengagé, mais a fait un gros effort au cours des dernières années. Il estime, contrairement à celui qui vient de s'exprimer avant lui, que l'autonomie des Universités est une excellente chose, et que les différents dispositifs qui

ont été mis en place pour soutenir les Universités, l'enseignement, et la recherche, le sont également. Parmi ces dispositifs, il y a la création d'une fondation qui permet d'avoir un capital de fonds publics et de fonds privés au service de l'enseignement supérieur et de la recherche, et il insiste sur le fait que ce sont les Universités qui décident de l'utilisation de ce capital, et que ce ne sont pas seulement les fondateurs, surtout lorsqu'ils sont minoritaires dans les instances de gouvernance, et il ne voit pas pourquoi il y aurait une honte à utiliser des fonds privés pour une mission de service public.

C'est la raison pour laquelle il est extrêmement heureux que la Communauté Urbaine de Bordeaux puisse elle aussi, se joindre à cet élan en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. BENOIT considère que **Josy REIFFERS** a exprimé clairement, du point de vue de la Ville de Bordeaux, la position qui est la leur, et qu'il est important que la Communauté Urbaine ait un plan global de relations avec l'Université. Il indique qu'ils ont commencé à en discuter en Bureau, bien sûr sur les compétences propres de la Communauté Urbaine en ce qui concerne les transports, l'aménagement urbain, l'habitat et il pense que l'on va dans ce sens là, mais qui plus est, la CUB a de nouveaux outils disponibles aujourd'hui pour le développement des relations entre elle, les collectivités territoriales et l'Université. Il précise que les fondations sont un de ces outils, et on ne peut que se féliciter de voir que la Fondation de l'Université de Bordeaux, qui est demandée par le PRES, permet d'avoir des relations avec les milieux économiques très divers, ici sur l'agglomération bordelaise, et il croit que c'est un plus pour l'Université. Ce sont les universitaires qui dirigent, en relation avec les milieux économiques, et on ne peut à son avis, que penser que c'est positif pour l'ensemble de notre Université. Qui plus est, cela ajoute à l'attractivité de notre territoire, et il pense que c'est une excellente chose que l'on puisse être membres fondateurs, partenaires à part entière au sein de la Fondation de l'Université de Bordeaux.

M. GUICHARD fait observer que souvent, il est interrogé, mais qu'on peut se demander où est la séparation entre le libéral et l'antilibéral. Il indique qu'il s'agit d'un dossier où, très clairement, il y a des positions antilibérales et des positions que les élus Communistes et apparentés jugent, peut-être à tort, profondément en accord avec le libéralisme.

M. le Président Vincent FELTESSE prévient qu'il va avoir un discours social-démocrate. Pour répondre à **Michel OLIVIER** sur la question des compétences au niveau de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il pense que depuis quelques années, ils investissent, d'une manière ou d'une autre, sur tout ce qui est enseignement supérieur, recherche, Université, et que c'est quelque chose qui est fondamental, et qu'il faut qu'ils montent en puissance sur cela. Il estime qu'il ne peut pas y avoir une métropole sans formation, sans enseignement supérieur, sans emplois. Tout à l'heure, ils vont délibérer sur la délégation des aides à la pierre, et ils ont l'objectif de passer de 750 000 à 1 million d'habitants, et il insiste sur le fait qu'il faudra bien que ces habitants aient aussi des emplois. L'articulation avec l'Université est donc fondamentale à son avis, et il considère qu'il faut que la CUB, avec ses contraintes, avec ses compétences, puisse s'emparer davantage de ces dossiers.

Par ailleurs, il pense qu'il y a aujourd'hui sur l'agglomération bordelaise, et au niveau du PRES, une dynamique très positive. Sur le Plan Campus, on a été bien classés, il y a,

dans le cadre du grand emprunt, les initiatives d'excellence, et il estime que, dans les mois qui viennent, il y a quelques opportunités qu'il leur faut absolument saisir.

En troisième point, il ajoute que cela ne le choque pas que les entreprises privées et les industries se rapprochent, d'une certaine manière, du monde de l'Université et de la recherche. Il rappelle qu'ils ont déjà eu des discussions qui les ont opposés sur les pôles de compétitivité qui avaient cette même logique d'articulation entre collectivités territoriales, entreprises, recherche, et il pense que c'est quelque chose de plutôt pertinent.

Enfin, il est un point où il rejoint, en partie, la position de Michel OLIVIER, c'est qu'il croit qu'il faut être d'une extrême vigilance sur le fonctionnement de la fondation d'entreprises et sur le fléchage des chaires. Ils ont parlé des délégataires eau et assainissement, mais il a remarqué qu'un grand délégataire finançait une chaire dans un établissement où il a pu enseigner sur les questions de service public, et il considère qu'il faut être extrêmement vigilant sur ce genre de choses, car il ne faudrait pas que tous les programmes de recherche, DSP, régies, etc., ne soient financés que par le privé. Il souligne qu'il y a donc juste ce petit bémol sur le dernier point, et il pense que c'est pour cela qu'il est intéressant que les collectivités publiques soient présentes dans cette Fondation de l'Université et que cette délibération leur permette d'assumer leur rôle.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

Mme CURVALE

2010/7/ 24 Marchés Publics - Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires - Décision de faire - Autorisation de lancement de l'appel d'offres

Mme CURVALE souhaite intervenir sur quelques points qui ont pu faire débat sur les panneaux photovoltaïques lors de la Commission Développement Durable. Parmi les points d'interrogation qu'il peut y avoir, elle indique qu'il y a, en général, le fait que ces panneaux peuvent être polluants à produire, qu'ils peuvent venir aussi massivement de Chine, qu'ils ont une durée de vie limitée, qu'ils sont coûteux à nettoyer, et qu'ils sont difficilement recyclables, ce qui peut constituer une série d'obstacles à leur développement.

Elle souligne que le marché que va lancer la Communauté Urbaine est particulièrement exemplaire sur ce plan là, et informatif, puisque c'est un marché dans lequel le prix ne pèse que pour 40%, et qu'il y a des exigences environnementales importantes en ce qui concerne le recyclage, la garantie d'une adhésion à une association récente qui s'appelle PV Cycle, et qui regroupe près de 85% des acteurs du marché photovoltaïque. Elle ajoute également, des critères par rapport à la qualité des matériaux, par rapport à l'énergie grise qui a été nécessaire pour les fabriquer, qui permet de vérifier d'où viennent ces matériaux et de prendre en compte ces éléments là.

Ensuite, en ce qui concerne les types de panneaux, elle précise qu'il va s'agir essentiellement de panneaux photovoltaïques poly cristallins, et de cellules amorphes pour les toitures. Elle rappelle à l'attention de ses collègues que la composition, c'est du silicium, c'est-à-dire en majeure partie du sable qui, pour le moment, n'est pas une ressource particulièrement épuisable sur notre planète.

Puis elle donne lecture du rapport.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il s'agit d'une bonne délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/7/ 25 BORDEAUX - ZAC "la Berge du Lac/Ginko" - Détermination de la valeur de la TVA applicable dans le cadre de la cession des terrains communautaires à Bouygues Immobilier aménageur - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2010/7/ 28 Financements européens 2007/ 2013 - Objectif Compétitivité Régionale et Emploi - Pôle multimodal de Blanquefort - Autorisations - Approbation

M. GUICHARD tient à rassurer Jean-Pierre FAVROUL sur le fait qu'il n'interviendra pas sur cette délibération qu'ils voteront, mais les élus Communistes et apparentés souhaitent s'en saisir pour parler de Ford.

Il indique que plus les « comités d'entreprise » passent, plus le flou est entretenu sur l'avenir du site de Ford/First, et tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui que cela ne peut continuer comme ça. Il souligne que la forte mobilisation des salariés ces dernières semaines porte ce message, mais elle porte aussi l'idée, de plus en plus forte, que Ford ne peut s'en tenir à un simple chèque.

Il estime que les dirigeants de cette entreprise sont les premiers responsables de la situation actuelle, et il indique qu'aujourd'hui, les salariés sont reçus à Cologne par le Vice-Président et le responsable des ressources humaines du groupe Ford Europe.

Il précise que le message que portent les salariés est simple : « *Ford doit prendre ses responsabilités en investissant sur le site* », avec ce que les élus Communistes et apparentés disent régulièrement ici, et ce que demandent les organisations syndicales depuis des années, à savoir des investissements sur la voiture « propre ».

Il considère que Ford, d'une manière ou d'une autre, doit revenir dans la danse de la production sur le site de Blanquefort, et que le retour de Général Motors en Alsace, deux ans après son départ, doit en ce sens les inciter à l'optimisme, et à redoubler d'effort en direction du groupe.

M. JUPPE tient à préciser qu'il partage les inquiétudes que vient d'exprimer Max GUICHARD, qu'ils sont tous mobilisés, qu'ils viennent d'adresser un courrier à Mme

LAGARDE, cosigné par les principaux élus, le Président du Conseil Régional, du Conseil Général, le Président de la CUB, le Maire de Bordeaux, pour qu'elle reprenne le dossier en main et réunisse à nouveau un comité de suivi à Paris. Il indique qu'ils ont fait remarquer que le comité de suivi sur le plan local, qui devait être convoqué par le Préfet, ne l'avait toujours pas été. Il pense qu'il vient de le faire à l'instant, et restent donc complètement mobilisés. Il signale qu'ils ont également saisi Ford d'une demande de poursuite de son engagement dans le dossier. Ils sont tous en phase, c'est difficile, et il comprend les angoisses du personnel, et il fait ce qu'il peut compte tenu de ses responsabilités.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite formuler quelques mots en tant que Maire et Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et dire qu'il pense qu'il faut qu'ils actent, de manière collective, ce qu'il appellera l'échec du plan de reprise qui a été présenté il y a environ un an. Par rapport à toutes les prévisions en termes d'emplois, par rapport aux crédits que devait mettre la holding HZ, par rapport aux pistes industrielles que devait leur présenter HAI, il observe que l'on est bien loin du compte. Il a encore rencontré le PDG de First Aquitaine Industrie, qui est l'ancien Directeur Général de l'usine, et globalement, il leur dit que, par rapport aux prévisions, sur les 1600 emplois sur site, il y en a 200 qui sont garantis par le projet Atlas qui est en train de partir, et 1400 qui sont « en l'air ». Il souligne que l'on parle de 1400 emplois, soit 1400 familles qui, potentiellement, et très rapidement, fin 2011, peuvent se retrouver sans emploi. Il constate que l'on est aujourd'hui dans une équation totalement bloquée, que Ford maintient sa position et qu'aujourd'hui, il n'y a aucune piste de substitution sérieuse. A partir de là, il considère qu'il faut avancer dans trois ou quatre directions. Il pense qu'il est indispensable qu'ils mettent la pression sur Ford pour qu'il desserre l'étau du calendrier, parce que, si fin 2011, Ford ne passe plus de commandes et accessoirement, si fin 2011, l'usine n'est plus référencée comme usine Ford, elle aura des problèmes sur les pièces détachées sur les sous-traitants, et on va au-devant d'une catastrophe. Il précise qu'on a une première fin de non recevoir de John Flemming, mais on lui a envoyé un nouveau courrier, et les choses ont un peu évolué, puisque les syndicats sont reçus aujourd'hui, et que l'on fait un lobbying intense auprès du gouvernement. Il indique que lundi, le Directeur Général des Services et le Directeur de Cabinet seront reçus par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Industrie, et qu'il y a un comité de pilotage qui se tient à la Préfecture le 16 juillet, où Ford sera présent. Il estime qu'il ne serait pas mal que M. le Préfet vérifie les agendas des élus locaux, parce que ni le Maire de Bordeaux, ni le Président de la Région, ni le Président de la CUB ne peuvent être là le 16 juillet, et il considère que l'enjeu est suffisamment important pour que l'on se coordonne un minimum sur cette affaire.

Il estime que le second point, c'est de poursuivre le travail sur le site de diversification. Il précise qu'il y a des pistes, qu'un cabinet a été mandaté, et il pense qu'on aura du mal, car on voit bien que les pistes chinoises prennent extrêmement de temps.

Ensuite, il pense qu'il faut travailler sur le reste de l'écoparc qui avance bien, et que collectivement, il faut arrêter de se dire qu'on va s'en sortir, comme c'était prévu en février 2009, parce que 16 mois se sont écoulés depuis et sur les 1600 emplois, on n'a réussi à en préserver que 200. Il croit qu'il y a vraiment une urgence sociale et économique sur ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET**2010/7/ 29 Aménagement d'une aire de grand passage sur le secteur de Labarde à Bordeaux - Décision - Autorisation**

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer que cette aire de grand passage constitue un premier pas, et qu'on peut remercier la Ville de Bordeaux d'avoir dégagé un espace. Il souligne qu'il y a d'autres communes qui sont concernées.

Mme NOEL rappelle que le schéma départemental des gens du voyage a été adopté en 2003 et depuis lors, il n'a pas été réalisé d'aire de grand passage sur la Communauté, une de 200 places étant alors prévue Quartier du Lac. Les élus Verts se félicitent qu'aujourd'hui, soit retenue l'idée d'un aménagement, au moins provisoire, et que, par ailleurs, sa gestion puisse être assurée par un mandataire expérimenté. Mais néanmoins, les choses n'ont pas suffisamment été prises à bras-le-corps depuis 2003 à leur avis, et on constate que l'aménagement qui est prévu, d'une part, n'a pas vocation à être pérenne, mais s'opère a minima et donc, la seule chose dont ils puissent se féliciter, c'est que c'est une première étape vers la fin de la logique procédure d'expulsion et remise en état des sites, qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui. Cependant, elle croit qu'il faut quand même qu'ils envisagent de s'acheminer vers une mise en œuvre d'un site plus pérenne.

Mme FAYET considère qu'il est un peu facile de dire qu'il ne s'est rien fait jusqu'à présent parce que, même s'il n'y avait pas de site officiel, des rassemblements très importants ont été accueillis sur la Communauté Urbaine depuis des années, de manière plus ou moins encadrée, notamment sur les parkings de la foire ou dans d'autres espaces. Elle souligne que cela s'est fait dans des conditions difficiles, mais qu'il n'y a pas eu de chasse organisée.

Elle estime ensuite comme une erreur, de dire qu'il faut un terrain pérenne, car il faut des terrains polyvalents, parce que ces rassemblements ne se font que l'été, entre juin et septembre-octobre, et donc, il est un peu compliqué d'immobiliser un immense terrain à longueur d'année. Elle ajoute que l'idée est d'avoir des terrains que l'on peut mettre à disposition, parce qu'il y a une opportunité une année et que cela suffit avec un aménagement succinct, soit cela peut être des terrains qui, le reste de l'année, sont dévolus à d'autres occupations, des grands parkings, ou des terrains de l'Etat. Elle croit qu'il faut être assez souple, puisqu'il s'agit de passages provisoires pour l'été uniquement.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que le schéma départemental n'est pas de la compétence communautaire, que sur l'agglomération bordelaise, en tous cas sur la partie rive gauche, la CUB a à peu près rempli sa mission sur les aires d'accueil, sur Bordeaux, Bruges, le Haillan, St Aubin, Bègles, Pessac, Mérignac. Il note qu'on a un peu plus de problèmes sur la rive droite, qu'il reste la commune de Parempuyre qui travaille sur le Pian, et qu'Artigues a un projet.

Il en profite pour saluer le travail de la Direction d'Aquitanis spécialisée sur les aires d'accueil qui fonctionne assez bien. Il reconnaît que sur les aires de grand passage, on a encore une marge de progrès, même si ce n'est pas leur compétence directe, mais en tous cas, il faut aussi que cela tourne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2010/7/ 30 Programmation 2010-2012 du logement locatif conventionné dans le cadre de la délégation des aides à la pierre - Décision

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient

Mme FAYET

2010/7/ 31 Prise de la Délégation des aides aux logements de l'Etat - Autorisation - Décision

Mme FAYET expose qu'au terme de discussions qui étaient parfois un peu difficiles, ce qui est assez normal puisqu'il s'agit d'une délégation et non pas d'une décentralisation, l'Etat voulant maintenir très fermement un certain nombre d'exigences, on est arrivé à un texte qui est satisfaisant du point de vue de l'Etat, puisque ses objectifs sont clairement affichés, mais aussi du point de vue de la Communauté Urbaine, dans la mesure où on prend cette convention de délégation comme un outil au service de notre politique du logement et de développement urbain.

Elle insiste sur le fait que bien évidemment, les objectifs de la convention sont parfaitement en accord avec ceux du Programme Local de l'Habitat. Elle ajoute que des priorités claires sont affichées par rapport à l'OIN, et par rapport au programme national de renouvellement des quartiers dégradés qui concerne le centre historique de Bordeaux, qui sont aussi des priorités pour la Communauté Urbaine, et qu'une priorité très forte est donnée au logement très social, puisque l'Etat souhaite que l'on ait désormais, dans la production de locatif social, 30% de PLAI familiaux. Il s'agit d'un objectif louable qu'elle partage personnellement, comme beaucoup d'entre eux, mais qui va se heurter à la question du financement dès 2010, avec les financements de l'Etat qui seront au rendez-vous, et celui du Conseil Général qui n'est plus au rendez-vous, et qui leur pose des problèmes importants.

Elle indique que les objectifs globaux de cette délégation sont ambitieux, puisqu'il s'agit d'augmenter l'offre dans le parc public de manière significative, et qu'il est aussi question de la réhabilitation dans le parc public. Chacun sait que c'est une nécessité, notamment dans le cadre du Grenelle, mais elle fait observer qu'il est clairement annoncé qu'il n'y aura aucun financement de l'Etat pour la réhabilitation. Elle souligne que si on le savait, cela ne va cependant pas forcément aider.

Elle ajoute que des objectifs sont réaffirmés en termes d'accession sociale à la propriété qui constitue aussi un engagement fort de la Communauté Urbaine, et sur ce sujet, des incertitudes planent pour les mois et les années qui viennent, puisque le moteur de ce dispositif d'accession sociale à la propriété, c'est la TVA à 5,5%, et que cette aide de l'Etat est vraiment en débat et en question actuellement. Elle précise qu'on en saura davantage certainement lorsque le budget 2011 de l'Etat sera voté.

Elle poursuit par le fait que les maisons relais et les résidences sociales sont une priorité pour l'Etat et pour eux, avec un affichage de deux établissements par an, et cela peut être une maison relais et un foyer de jeunes travailleurs par an. Elle considère que c'est bien, que c'est le minimum par rapport aux besoins et ce sera soumis à la dure réalité des financements de fonctionnement alloués par l'Etat, le Conseil Général et d'autres

collectivités qui pourraient être menacées. Enfin, elle indique que l'on parle aussi, pour les personnes les plus en difficulté, des places d'urgence, de l'accueil des gens du voyage et de la résorption des squats, et puis de la réhabilitation du parc privé qui est une priorité pour l'Etat. Elle signale que pour 2010, on aura 4 M€, dont 1 est fléché prioritairement pour le PNRQAD.

Sur le plan des moyens financiers, elle souligne que l'Etat s'engage à apporter environ 60 M€ pour le parc public sur 6 ans, soit 10 M€ par an, et 24 M€ pour le parc privé, tandis que la CUB devrait mettre 160 M€ pour le parc public et 5,4 M€ pour le parc privé, ce qui fait un total de 165 M€. Ceci dit, elle pense qu'ils auront à débattre ici de l'engagement financier de la Communauté Urbaine, à étudier plus finement les incidences et le coût de leurs ambitions, et donc à faire des arbitrages dans les différents PPI.

Enfin, elle indique que le texte de la délégation insiste sur une gouvernance plus sérieuse et plus rapprochée que ce que l'on a connu sur le premier temps de la délégation, puisque ont été fixées des rencontres très régulières, à la fois techniques et politiques, avec l'Etat, pour piloter de manière plus rapprochée cette délégation, et préparer dans de bonnes conditions, les avenants annuels puisque, sur le plan financier, les choses se verront année après année, car on sait que l'Etat ne peut pas s'engager fermement sur une durée aussi longue.

Elle enchaîne sur la question de la programmation en donnant lecture du contenu du projet de délibération.

Puis elle fait observer qu'on est à peu près dans les proportions que souhaite l'Etat, en étant au dessus avec 3235 logements, alors que l'Etat leur en demande 2500, ce qui est à peu près normal à ce stade, puisqu'on sait qu'il y a beaucoup de programmes qui ne verront pas le jour ou qui, pour diverses raisons, seront retardés. Elle sait qu'on aura un certain nombre de soucis pour les PLAI, puisque sont inclus dedans, des structures de PLAI, et par exemple des FJT et un programme de FJT, ou une maison relais, ne pourra pas se monter et sortir en 2010 s'il n'y a toujours pas de financement du Conseil Général, ce qui risque de plomber la production et les engagements des PLAI.

Elle voudrait, pour terminer, se faire l'écho du sentiment des bailleurs sociaux qu'ils ont réunis hier avec les services pour travailler sur la programmation, les éclairer sur les engagements de la Communauté Urbaine et de l'Etat en 2010, parler du foncier et d'autres soucis techniques. Elle indique que le message, globalement, est celui d'une forte déception, puisqu'en fait, les organismes sociaux ont montré une capacité à produire, à se mettre en ordre de bataille pour augmenter substantiellement leur production depuis deux ans, comme on peut le constater dans toutes leurs communes, et ils sont aujourd'hui très inquiets de ce qui se profile, à la fois du côté de l'Etat, du côté du Conseil Général, etc., et ils ont peur que ces incertitudes et ces difficultés ralentissent, voire cassent, cette machine à production. Elle rappelle que l'on est sur du temps long dans la production de logements, dont la mise en route, avec la recherche de foncier, relève du moyen, voire du long terme. Ils sont donc inquiets et déçus et elle voulait leur faire part de ce sentiment. Néanmoins, la réunion a été positive, et elle précise qu'ils restent mobilisés et volontaristes, en tous cas pour cette année 2010.

Elle insiste sur le fait qu'ils auront à débattre de la position de la CUB sur ce sujet du logement, et notamment du logement social, qui va vivre, dans les années qui viennent,

de grands moments de solitude, les autres financeurs faisant certainement défaut. Elle pense que ce sera un sujet vraiment important à débattre lors de la Conférence des Communes du 2 juillet, qui portera sur ce thème, et qui leur permettra d'essayer d'avancer et de voir comment ils peuvent tenir leurs engagements et coller au plus près des ambitions de l'agglomération millionnaire.

M. MAURIN indique que les élus Communistes et apparentés approuvent pour l'essentiel les orientations et les ambitions de la CUB en faveur de l'habitat et du logement social. Ils considèrent en effet que pour densifier les villes en y améliorant la qualité de la vie et atteindre l'objectif de 1 million d'habitants sur l'agglomération, il faut construire au moins 10 000 logements par an, dont 40 % de logements sociaux, objectifs à prioriser dans les communes déficitaires en logements sociaux, et à intégrer dans le PLU, le PLH et le PDU en voie de révision.

Ils insistent sur le fait d'avoir une agglomération ouverte à toutes les populations, et donc avec des logements accessibles, en particulier pour les plus modestes. Mais si telle est l'ambition de la CUB, telle n'est pas à leur avis, celle de notre partenaire au sein de la délégation à la pierre, à savoir l'État, car il est clair qu'il ne les suit pas dans cette ambition humaine et sociale, en continuant à orienter les moyens financiers de l'État vers la spéculation immobilière, le logement privé, et le mirage coûteux et inefficace du « tous propriétaires ». Ils estiment que les financements qu'il annonce vont, au mieux, stagner au fil des ans, et se réduire par logement produit, comme se réduit sa contribution au PLAI qui passe de 14 000 à 12 000 € par logement.

Non seulement l'État entend imposer sa politique au sein de la délégation de la politique à la pierre, mais ils pensent que, de plus, il veut aussi l'imposer par un autre canal qui est le conventionnement obligatoire des bailleurs sociaux avec l'État, à travers les conventions d'utilité sociale. Une politique de conventionnement qui poursuit, à leur avis, le démantèlement de l'habitat public, et ainsi l'État veut rester maître de toute la politique du logement en réduisant ses apports financiers, et en faisant porter aux élus la responsabilité, soit de réalisations insuffisantes, soit d'une fiscalité injuste pour les financer.

Ils constatent que pour une part, **M. le Président** partage cette analyse, mais il leur dit que, même dans ce contexte, « il faut avancer et signer ». Ils seraient prêts à le suivre dans cette détermination, si elle était accompagnée des moyens de contraindre l'État à les respecter et, au moins pour partie, à changer d'orientation, ce qui suppose une mobilisation dans l'action de toute cette assemblée, et avec elle des communes, des bailleurs sociaux et de la population. Ils faisaient à **M. le Président** la proposition, au mois de février, de réunir des assises ou états généraux du logement pour, et il cite, « *solidariser les communes, les bailleurs sociaux, les forces sociales et syndicales, les secteurs économiques, comme celui du BTP, pour lesquels cette politique d'investissement est nécessaire.* »

Ils pensent qu'il y a besoin aujourd'hui d'une forte mobilisation vis à vis de l'État comme celle que mène, parmi d'autres, le Conseil Général de Seine Saint Denis qui a fait voter « un budget de révolte », selon le mot de son Président, Claude Bartolone.

Ils considèrent que les principes de cogestion communautaire ne doivent pas les museler, ni les soumettre au diktat d'une politique nationale créant toujours plus d'inégalités, et, en l'absence d'initiative forte de la majorité de l'Assemblée, de se faire respecter par l'État, il précise qu'ils s'abstiendront.

Mme NOEL voudrait d'abord exprimer ici, sur la programmation 2010-2012, la satisfaction de leur groupe devant le bilan très positif de cette programmation 2009, puisqu'on a atteint

et on a même dépassé les objectifs avec 106% de la programmation notifiée. Elle tient à noter par ailleurs que, généralement, les programmations vont à terme, puisque sur 4 ans, une seule opération a été annulée, et il y a peu de prorogations. Elle estime qu'on arrive, petit à petit, dans un cercle vertueux où, chaque année, pourra être livrée une programmation annuelle avec un délai de réalisation qui commence à se stabiliser autour de 2 à 3 ans. C'est de bon augure pour la suite et pour l'ambition forte qu'elle pense qu'ils portent tous en matière de production de logements, ici, à la Communauté Urbaine.

Elle voudrait par ailleurs souligner le travail de l'administration qui œuvre sur la question du logement, parce qu'elle croit qu'un énorme travail lui a été demandé.

Sur la question de la prise de délégation des aides au logement, elle rappelle que le 4 mai dernier, les états généraux du logement ont dressé un tableau toujours aussi alarmant des besoins des ménages face à une réponse de plus en plus faible de l'Etat. Une fois encore, on ne peut à son avis, que regretter l'absence de lisibilité sur les engagements de l'Etat qui n'a toujours pas communiqué l'enveloppe pour 2010, et dénoncer la baisse des enveloppes nationales pour le logement, tant pour le parc public que pour le parc privé. Véronique FAYET évoquait tout à l'heure la question des maisons relais et d'une programmation à hauteur de 2 établissements par an, mais elle observe que l'État ne s'engage pas sur cette question au titre de la recherche foncière, et qu'il ne répond pas, non plus, positivement à la demande de fongibilité qui est faite à cet égard et donc, sur ce sujet, ils sont toujours en panne. Elle constate donc que la politique gouvernementale laisse aujourd'hui les acteurs du logement en plein flottement, à l'image des incertitudes sur le devenir de l'accession sociale, alors que ce dispositif est en train de démarrer positivement sur notre secteur.

Cette absence de projets et d'engagements forts de la part du gouvernement en matière de logements conforte à son sens, une situation de fait, à savoir qu'il y a compensation par les collectivités locales de ce désengagement de l'État, et qu'il y a donc un pilotage de la politique de l'habitat par les intercommunalités. Elle précise que c'est avec satisfaction que les Verts notent que la CUB acte sa détermination à poursuivre la dynamique enclenchée ces quatre dernières années en faveur du logement. Elle invite à noter que l'effort financier de la CUB est aujourd'hui important, puisqu'il a presque doublé en quatre ans, ce qui est donc beaucoup. Ceci étant, si on veut atteindre l'objectif partagé au sein de cette assemblée, d'accueillir 200 000 nouveaux habitants, et si l'on veut proposer des réponses qualitatives adéquates au besoin d'accueil, elle estime que l'on doit avoir à l'esprit qu'il leur faudra opérer des choix dans un contexte financier contraint, et donc placer le logement comme une priorité renouvelée dans les prochaines orientations budgétaires de la CUB.

Enfin, il lui semble malgré tout qu'ils doivent être vigilants sur la localisation des projets d'aménagement sur le territoire, parce qu'on voit un certain nombre de projets, dont ceux de logement social, émerger actuellement et s'engouffrer dans des failles du PLU communautaire, pour proposer des logements en extrême bordure de rocade, et on peut véritablement avoir une interrogation sur la localisation de ces projets, leur desserte, etc. Elle ne souhaite pas en dire plus aujourd'hui, parce que c'est un débat qu'ils auront probablement dans un mois, autour de la délibération relative à la production de 50 000 logements autour des axes structurants, et qu'ils auront ensuite dans le cadre de la révision du PLU, mais c'est un point qu'il leur paraît important de souligner également.

M. BAUDRY voudrait faire part de l'inquiétude de nombreux élus quant à la disparition programmée par le gouvernement du Pass foncier. Il rappelle que cet outil permettait à de jeunes couples, souvent obligés de quitter notre agglo pour aller se loger assez loin, d'accéder à la propriété, tant en individuel qu'en collectif. Il indique que dans sa ville, de nombreux dossiers de demandes se font jour, et seront sûrement éliminés rapidement. Il estime regrettable, alors qu'ils luttent tous contre l'étalement urbain, que ces primo accédants soient pénalisés de cette façon.

M. Alain CAZABONNE précise, par rapport à la création de logements, qu'ils ont souvent deux types de difficultés, la première étant de caractère financier, et la seconde, celle, parfois, de trouver les opportunités foncières. Il insiste sur le fait que cette dernière difficulté se traduit sur deux plans, l'un étant de trouver des terrains à des prix convenables, l'autre d'éviter l'écueil que le terrain que l'on peut trouver ne soit jamais le bon. Il considère que c'est un peu comme pour les aires des gens du voyage, à savoir que c'est tellement mieux de le faire à côté. Il fait observer que c'est un jeu un peu sournois, puisqu'il y a unanimité ici, que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut construire, accueillir des habitants, avoir une agglomération millionnaire, du logement social, et que chacun est prêt à verser une larme sur les populations sans logement, mais quand il faut les construire, il fait remarquer que c'est un peu le parcours du combattant, parce que chacun peut jouer avec les égoïsmes locaux des riverains en disant, on n'est pas contre le logement social, pas contre les foyers de jeunes travailleurs, mais il n'y a qu'à les faire un peu plus loin. Il pense qu'il faut aussi que les décisions qu'ils prennent ici de manière unanime, se traduisent ensuite sur le terrain, et que chacun oublie un peu sa casquette, parfois politique, pour dire que c'est l'intérêt général, et trouver une sorte de consensus.

Il tient à revenir aussi sur l'inquiétude évoquée par Véronique FAYET sur le financement du Conseil Général pour les foyers de jeunes travailleurs, pour signaler qu'ils ont un projet à Talence, pour lequel il remercie la Communauté Urbaine qui les a toujours accompagnés. Il indique que ce projet a été différé, parce que le Conseil Général, pour des raisons qu'ils n'ont pas à juger ici, n'a pas voulu le financer, et ils sont donc partis sur un nouveau projet, la Mairie ayant fait un effort en proposant un terrain à un tarif un peu particulier. Il ajoute que le Conseil Général avait annoncé qu'il y avait un gel sur les projets en 2010 pour des raisons de difficultés budgétaires, qu'il reprendrait en 2011, mais entre temps, on sait qu'il y a beaucoup de projets qui sont nés et ils se demandent si le Conseil Général interviendra en 2011, et à quel niveau. Chacun sait que, pour que les projets de foyers de jeunes travailleurs se réalisent, il faut une intervention assez lourde du Conseil Général, et si celle-ci devait être de moitié, il souligne que cela remettrait en cause pratiquement tous les projets actuellement à l'état de réflexion. On lui a dit hier que son projet, qui est le plus ancien, aurait peut-être une chance d'arriver à une réalisation, et il veut bien l'accepter, mais quoi qu'il en soit, il invite à être très attentifs pour les années qui viennent sur le financement, non seulement de l'Etat, mais également du Conseil Général.

M. TOUZEAU considère que cette délibération est extrêmement importante, parce qu'elle marque vraiment une volonté communautaire, et qu'elle a un caractère dynamique qui, lui semble-t-il, correspond à ce qu'ils priorisent, ici, dans cette instance, mais aussi, dans l'intérêt des territoires dépassant l'espace communautaire. Il relève que l'on met en exergue l'importance de lutter contre l'étalement urbain, d'essayer de favoriser un logement correspondant aux besoins, et surtout aux ressources de leurs administrés, car le décalage entre l'offre de logements, leur production, et les ressources des administrés

aura été, au cours de ces dernières années, une préoccupation pour eux. Si, aujourd'hui, ils affirment à nouveau comme priorité des PLAI, l'accueil en résidence sociale, s'ils se mobilisent et si l'Etat pointe un certain nombre de priorités, c'est bien à son avis, qu'il y a un gros problème de logements et de logements sociaux, actuellement, en France.

Sa seconde observation porte sur le caractère très dynamique, volontariste, de la Communauté Urbaine, mais dans un contexte extrêmement préoccupant, paradoxal même, puisque, comme Véronique FAYET l'expliquait, il y a aujourd'hui un État qui définit les priorités, fixe les territoires où il faut avancer, et qui diminue et replie la voilure dans ce domaine là particulièrement, parce qu'il n'y a plus le Pass Foncier 2010, et que le 1% logement, comme chacun sait, est extrêmement fragilisé. Il ajoute sur ce 1% logement qui finance l'ANRU, qu'il suffit de suivre un peu l'actualité pour voir qu'il y a quelques interrogations, parce que les structures d'hébergement sont fragilisées, parce que les associations le sont également, et parce que la politique de la ville est fragilisée. Il fait observer à cet effet, le débat aujourd'hui sur les territoires, sur le recentrage des crédits, ou sur les territoires fragilisés.

Il souligne qu'on se trouve donc, avec une Communauté Urbaine qui se situe en chef de file, qui a la volonté, et, en même temps, un Etat qui se replie, qui ne crée pas un climat de confiance permettant d'atteindre des objectifs qui sont partagés. Il signale quelques inquiétudes sur les organismes HLM qui font des cessions de patrimoine pour essayer d'avoir les fonds propres nécessaires, dont on sait bien que si celles-ci n'ont pas la dimension qualitative qui est absolument indispensable, cela peut conduire aussi à un certain nombre de dérapages. Il évoque les Bleuets ou les Acacias sur la rive droite, qui sont l'exemple même d'un patrimoine où le locataire est devenu propriétaire, et où cela a conduit à peu de progrès.

Il invite à cesser de parler du Conseil Général, mais des départements français, et il indique qu'avec un certain nombre de leurs collègues, ils étaient hier dans une autre instance où le Conseil Général, avec une Décision Modificative, a apporté plus de 4 M€ pour essayer de soutenir le logement sur cette année 2010. Il signale que tous les départements en France, sont en crise majeure sur leur fonctionnement, et il demande d'essayer de dépasser les débats de politique politicienne, pour des raisons simples qui sont la prise en compte de dépenses obligatoires légales votées par le Parlement et qui s'appliquent par des droits donnés aux administrés. Il cite à ce titre le RSA, qui représente 2 M€ supplémentaires chaque mois, ici, sur la prestation obligatoire, et il n'évoquera pas le handicap, ni les personnes âgées. Il y a ici, dans cette salle, des parlementaires, et des personnalités de dimension d'hommes d'Etat, et il pense qu'il est évident que les préoccupations des départements, aujourd'hui, avec des rencontres avec le Premier Ministre, sont des préoccupations générales. Dans ce contexte là, ici en Gironde comme dans tous les territoires, il considère que le débat doit être ouvert, pour faire en sorte que ces délégations d'aides à la pierre permettent d'atteindre les objectifs fixés. Il voudrait souligner que si la CUB s'engage comme chef de file, les tours de table institutionnels sont indispensables avec Région, Département, organismes HLM. Enfin, il estime qu'il faut voir avec beaucoup de lucidité qu'il faudra mettre beaucoup de moyens sur le logement et sur le foncier, s'ils veulent atteindre des objectifs qui sont ambitieux, mais qui sont indispensables pour notre métropole.

M. DUPRAT a entendu beaucoup de remerciements, beaucoup de félicitations, même des critiques, mais il pense qu'il y a un des acteurs que l'on a un petit peu oublié, parce que

beaucoup d'opérations ne verraient pas le jour si on ne faisait pas appel au budget des communes. Il indique que cela s'appelle « participation à la surcharge foncière », que cela peut représenter des sommes considérables et il leur cite en exemple 136 000 € pour 28 logements. Aussi voudrait-il bien que, lorsque la Communauté Urbaine est propriétaire d'un terrain qui est destiné à accueillir des logements dans le cadre d'opérations de reconstitution de l'offre, elle ne cherche pas à faire un bénéfice considérable sur ce terrain. Il indique à simple titre d'exemple, un terrain qui se trouve à côté du Lycée Sud Médoc qui a été acheté en son temps 25 F, et qui est vendu aujourd'hui 60 €. Il fait observer que s'il est vendu 60 €, la Commune de St Aubin devra participer à la surcharge foncière. Il trouve que, lorsqu'il est communautaire, c'est un peu regrettable pour un terrain de cette importance, et il pense qu'il ne faut pas oublier sur toutes ces opérations de logements, que certaines peuvent voir le jour grâce aux divers partenaires, l'Etat, le Conseil Général, la Communauté Urbaine, mais aussi les communes, ce qui représentent des sommes qui peuvent être très importantes, à des endroits où les terrains sont très chers.

M. CHAUSSET souhaite répondre à Alain CAZABONNE, qui leur a dit que la principale difficulté en matière de logement était les opportunités foncières, qu'en fait, le problème, c'est de parler uniquement en termes d'opportunités foncières. Il considère qu'on ne peut pas vivre que d'opportunités, mais qu'il leur faut une stratégie foncière, et c'est là où le bas blesse. Il demande à M. le Président, où on en est de la stratégie foncière et de l'étude sur l'EPFL, dont il croit qu'elle est un peu tombée à l'eau, et il pense que si l'on veut sortir de la politique des opportunités foncières, il faut peut-être remettre l'EPFL sur l'établi, car c'est à partir de là qu'ils pourront résoudre une partie de leurs difficultés.

M. JUPPE remercie Christophe DUPRAT d'avoir rappelé que les communes sont aussi engagées dans cette politique du logement social, et il voudrait dire que c'est le cas, bien sûr, de la Ville de Bordeaux qui adhère totalement à la politique que souhaite mener la Communauté Urbaine. Ils se sont fixés des objectifs ambitieux en termes de logement social, et il prend le cas de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, où, dans le protocole de partenariat, ils ont inscrit 55% de logements conventionnés, qui se répartissent, à titre indicatif, en 20% d'accession sociale à la propriété, et 35% de logement locatif social, dont 25% de PLUS et de PLAI, ce qui laisse 45% au logement privé. Il ajoute qu'ils se sont donnés également les moyens financiers de cette politique, avec une participation à la surcharge foncière qui est importante, soit 10 000 € par logement hors ZAC, et 3000 € par logement dans les ZAC, et aussi une participation à l'accession sociale à la propriété par leur dispositif Décllic, qui vient abonder le prêt à taux 0 et le Pass Foncier dans des proportions très importantes, de 3000 à 5000 € par logement.

Enfin, il rappelle qu'ils ont une stratégie foncière qui ne consiste pas, forcément, à créer un EPFL, mais surtout à identifier les endroits où on a la possibilité de construire, et à essayer de maîtriser le foncier. Or, précisément, à Bordeaux, il indique qu'ils ont déterminé ces zones qui peuvent être urbanisables, sur lesquelles il ne revient pas car elles sont bien connues, depuis Ginko Berges du Lac, jusqu'au secteur Brazza, Bastide Niel, en passant par les Bassins à Flot et, bien sûr, l'opération d'intérêt national avec Bègles et Floirac. Il souligne que ce sont des espaces considérables, de plusieurs centaines d'hectares, et ils se donnent les moyens de maîtriser le foncier puisque, sur l'OIN Bordeaux Euratlantique, c'est une ZAD qu'ils ont demandée à l'Etat d'instituer, ce qu'il vient de faire. Il signale que les moyens de concrétiser cette politique foncière, ce

sera d'abord le rôle de l'établissement public d'aménagement sur Bordeaux Euratlantique qui aura les moyens d'intervenir, et ils viennent d'autoriser, à la première séance du Conseil d'Administration, à contracter un emprunt de 20 M€ pour commencer à acquérir du foncier. Il voit que dans les propositions qui leur sont faites pour le Budget Supplémentaire, il y a aussi une provision de 10 M€ pour acquérir du foncier, et il pense donc que c'est ça la bonne stratégie foncière, que de déterminer les espaces, les cibler, et se donner les moyens financiers, avec EPFL ou sans EPFL.

Il ajoute que cette stratégie de la ville ne se développe pas simplement sur de nouveaux espaces constructibles, mais aussi sur le cœur historique et qu'ils ont donc lancé avec l'aide de l'Etat, le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) qui va leur permettre de remettre à niveau un millier de logements qui sont actuellement insalubres ou indignes.

Il tient à insister sur cette implication de la Ville de Bordeaux dans cette politique, comme celle des autres Villes.

Il regrette lui aussi le désengagement de l'État, s'il se confirme. Il fait observer que ça n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui, mais qu'effectivement, l'inquiétude existe. Il signale, à cet effet, à Jean TOUZEAU, que tous les Départements ne sont pas en situation de cessation de paiement, la situation variant selon les départements, certains étant en grande difficulté, d'autres moins.

Il termine par une note beaucoup plus pessimiste, en rappelant que l'on est dans une situation nationale grave. Il pense que l'on ne la mesure pas bien. Il insiste sur le fait que l'on est dans l'absolue nécessité de diminuer le déficit, parce que l'on peut être emportés, du jour au lendemain, dans une spirale que l'on ne maîtrisera pas, et que le jour où les agences de notation nous dégraderont, on sera obligé d'emprunter à un point de plus que les Allemands. Il rappelle que l'on a déjà une différence de taux d'intérêts avec l'Allemagne de 50 points de base, et emprunter à 0,25% plus cher lorsqu'on emprunte des centaines de milliards d'Euro par an, il souligne que cela coûte très cher, et que cela peut les amener dans le mur. Il tenait à dire cela, tout simplement parce qu'on ne peut pas y échapper, et que, quelles que soient leurs orientations politiques, ils sont bien confrontés à cette situation qui amènera peut-être à augmenter les recettes. Il précise avoir déjà dit qu'il n'y était pas hostile comme il l'a montré dans le passé, mais il ajoute qu'on aura aussi à réduire les dépenses, et il incite à ne pas se faire d'illusions sur le fait qu'ils vont avoir des temps très difficiles.

Mme FAYET déclare partager beaucoup de ce qui a été dit. Elle s'associe à Marie-Claude NOEL pour souligner le travail de l'équipe de l'administration qui est formidable, et elle en profite pour dire qu'il faudrait peut-être renforcer cette équipe qui est exsangue, si on veut mener à bien la délégation, la révision du PLH, etc. Elle pense qu'il faudra les soutenir.

Puis elle rebondit sur ce qu'a dit Alain JUPPE et ce qu'avait initié Christophe DUPRAT sur la participation des communes, car effectivement, on constate que la participation de ces dernières est très diverse, étant parfois très importante, parfois moyenne, et parfois inexistante. Elle estime qu'ils devront se poser ensemble la question de savoir si l'aide des communes ne doit pas être systématique et si celle de la Communauté Urbaine ne doit pas être soumise à une participation des communes. Elle indique que c'est une question à laquelle elle ne répondra pas.

Elle ne croit pas à l'appréciation de Jean TOUZEAU sur un débat qui pourrait être politique, car elle estime qu'ils sont là pour poser un constat, pour faire part d'inquiétudes par rapport à un désengagement de tel ou tel partenaire, et aussi pour dire ensemble qu'on est dans un contexte national, et même mondial, d'austérité nécessaire, obligatoire et douloureuse. C'est comme ça, par contre, elle pense que cela peut les obliger et les inciter à faire autrement, et c'est tout le sens des états généraux du logement. Elle répond en cela à Vincent MAURIN que des états généraux ont eu lieu au niveau national, qu'ils ont donné un certain nombre de pistes très concrètes, et l'association régionale des organismes HLM se propose de lancer des états généraux régionaux. Elle pense que c'est une excellente chose, car ils y sont largement associés, et les bailleurs privés y seront aussi, et elle estime que c'est peut-être dans ces états généraux locaux qu'ils pourront trouver des solutions, essayer de faire ensemble autrement, et d'avancer malgré tout. Merci.

M. GUICHARD précise qu'il n'avait vraiment pas prévu d'intervenir, mais il ne voit personne réagir à la conclusion d'Alain JUPPE. Il fait observer que c'est vrai, pour des collectivités territoriales et pour les gens en général, que la situation est dure, très dure, et que si on continue, elle va être particulièrement dure, mais il tient à les rassurer sur le fait que pour les banques et les marchés financiers, ça va très très très bien, et c'est là que se situe le problème, et donc, si on veut que ce soit moins dur pour les collectivités territoriales, et pas dur du tout pour les gens, il faut à son avis, changer complètement de politique, et non pas donner des centaines de milliards aux marchés financiers dès qu'ils lèvent le petit doigt.

M. le Président Vincent FELTESSE n'entend pas répondre à Alain JUPPE ni à Max GUICHARD, mais il est d'accord pour dire que la situation est difficile. Il pense aussi qu'il existe des marges de manœuvre, et puisqu'il a été fait allusion tout à l'heure aux états généraux du logement, il précise qu'il discute régulièrement avec le Président de l'Union Sociale des HLM qui a lancé les états généraux du logement qui dit que sur le budget logement de l'Etat, il y a 2 milliards de défiscalisation qui n'ont aucun effet de levier, et qu'on peut les réaffecter. Bien sûr, il y a une contrainte, mais il estime qu'il y a des marges de manœuvre. Il rappelle une phrase bien connue de Margaret Thatcher qui disait « *There is no alternative* », et il pense que la dignité de la politique est de montrer qu'il y a des alternatives.

M. JUPPÉ pense que « *Yes we can !* »

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'avec ces deux délibérations, on dit qu'il y a un consensus au sein de cette assemblée pour faire que le logement et l'habitat soient la grande cause communautaire de la mandature. Il rappelle qu'on a fait le tramway, qu'on va continuer à le faire, mais que la chose importante dans cette délibération, c'est de dire qu'on veut passer de 5 000 à 9 000 logements parmi lesquels, compte tenu de la situation économique et sociale, la part des logements sociaux va progresser fortement, et passer de 2 000 à 3 600. Il souligne que l'aspect structurant de cette délibération, et que cela fait des années qu'ils travaillent entre eux, qu'ils ont mûri collectivement, et qu'ils aboutissent à cet affichage qui n'est pas évident, parce qu'il se fait dans un contexte social très tendu, mais aussi dans un contexte d'incertitudes financières importantes par rapport à l'Etat, par ricochet par rapport au Département, et on n'a pas forcément de certitudes sur là où l'on va. Il précise que son calcul a été de dire qu'il faut

profiter de l'opportunité que représente la délégation des aides à la pierre pour prendre des crédits d'Etat au profit d'une politique communautaire, et c'est donc ce qui leur est proposé.

Il incite ses collègues à bien avoir ces chiffres à l'esprit de 5 000, 9 000, 2 000, 3 600, car ce sont des objectifs. Il pense qu'on mettra peut-être un peu de temps, mais comme l'a dit Marie-Claude NOEL, grâce à la mobilisation des élus, grâce à l'excellent travail des services, on est arrivé en assez peu de temps à accroître fortement les choses, et on a vu qu'ailleurs, en France et en Europe, c'est possible. Quant à l'endroit où cela va se faire, il indique qu'il y a l'arc de développement au centre, Bordeaux, plaine rive droite, Euratlantique, les corridors de transports où il faudra accrocher les choses, quelques centres-bourgs, et la préservation des espaces naturels, car il n'est pas question que l'arrivée de ces dizaines de milliers d'habitants, se fasse au détriment de leurs ressources en espaces naturels. Il souligne que c'est une ville autrement qu'il faut que l'on fasse.

Il signale que dans quelques semaines ou quelques mois, va se poser la question des grandes orientations financières qu'ils doivent prendre entre eux, et ils auront à cet effet, un séminaire finances en septembre. Si on a réussi à atteindre les objectifs du PLH sur les trois dernières années, c'est à son avis, qu'on a très fortement progressé financièrement au niveau de la participation de la CUB, et si on veut passer à 9 000, ils risquent d'avoir cette question à nouveau devant eux, et il pense que cela vaut le coup. Il sait que chacun connaît son discours, à savoir que la priorité aujourd'hui, c'est l'habitat, et l'emploi, et s'il y a des marges de manœuvre, ils auront ces arbitrages financiers à faire au mois de septembre. Il estime qu'on commence à avoir des opérateurs privés et des bailleurs sociaux qui sont en capacité de produire, qui se sont étoffés depuis quelques années, et que l'on met en place des procédures assez innovantes qui vont leur permettre d'y arriver.

Il pense qu'au-delà des financements, ils ont quand même deux ou trois choses à voir, et qu'il leur faut bouger rapidement sur la question de leurs outils d'aménagement. Il rappelle qu'il y a aussi la problématique du foncier, et il estime que l'EPFL est un bon outil, mais que ce n'est qu'un outil, et qu'il leur faut bâtir une stratégie foncière, celle-ci passant aussi par des crédits. Globalement, s'ils veulent augmenter leur production d'habitat, s'ils veulent constituer une stratégie foncière avec une stratégie financière, il indique que c'est à peu près 25 M€ supplémentaires qu'il leur faut dégager par an sur ces questions là. Ils sont allés à Rennes, où ils ont vu qu'ils mettent environ 10 M€ de plus proportionnellement que ce que l'on fait à la CUB sur le foncier.

Il ajoute qu'ils ont aussi à résoudre ensemble, en septembre-octobre, cette équation par rapport à leurs priorités. Ils ont sanctuarisé les transports, et ils vont en faire encore un peu plus, et il considère qu'il va falloir sanctuariser l'habitat et, par ricochet, on verra comment cela s'articule sur les autres postes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés s'abstient

M. FLORIAN**2010/7/ 32 Franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc - Poursuite du processus de concertation - Autorisation**

M. FLORIAN souhaitant, avant de procéder la présentation de cette délibération, signaler à ces collègues qu'a été déposé sur les pupitres le tableau de bord du suivi de l'ouvrage du pont Bacalan/Bastide, **M. le Président Vincent FELTESSE** lui précise avoir dit tout cela en début de séance.

M. FLORIAN poursuivant en indiquant que cela lui donne l'occasion de pouvoir leur dire également que la Cour Administrative d'Appel a rejeté tous les arguments, **M. le Président Vincent FELTESSE** signale l'avoir dit aussi.

M. FLORIAN lui répond que c'est d'ailleurs peut-être pour cela qu'il est Président.

Puis il propose de passer à l'autre franchissement, dont il rappelle qu'ils ont, en octobre 2007, validé l'opportunité, et qui est prévu plus amont, au droit de J.J Bosc. Il précise que l'on parlait de franchissement parce que, à l'époque, la question se posait de savoir s'il s'agissait d'un franchissement aérien ou souterrain.

Il indique qu'ils ont engagé une longue procédure de concertation qu'ils n'ont pas épuisée, mais depuis le mois de décembre 2008, date à laquelle ils ont adopté la charte de la concertation avec la mise en place du comité permanent de la concertation qui regroupe l'ensemble des associations s'intéressant, de près ou de loin, à tout ce que peut construire la Communauté Urbaine de Bordeaux, ils ont mis en place des réunions publiques, et un site Internet capable de recevoir la plupart des contributions de la population. Il rappelle que la concertation sur le franchissement J.J Bosc a démarré en février 2009, qu'il y a des registres qui ont été installés dans les quatre Communes concernées, à la Communauté Urbaine, ainsi qu'un site Internet interactif où tous les documents présentés au comité de pilotage et aux élus sont référencés. Il pense au livre blanc, avec l'objectif de ce franchissement à cet endroit là, et les différentes possibilités de franchissement.

Dans le cadre de cette concertation, ils avaient nommé un garant, et précise que le rôle de ce dernier, qui assiste à tous les comités de pilotage et au comité permanent de la concertation, est d'établir en cours de projet, un premier bilan où il recense les points positifs et, s'il devait y en avoir, des points négatifs dans la façon dont est menée cette concertation. Il insiste sur le fait que, pour une première, le futur maître d'ouvrage s'en tire plutôt bien, et ses collègues remarqueront dans la délibération qui leur est présentée, que le rapport du garant met l'accent sur la bonne tenue de cette concertation. Il souligne qu'avec les services, la transparence a été de mise, et qu'il y a eu trois réunions publiques qui ont mobilisé beaucoup de monde dans une ambiance courtoise, alors que, souvent, dans ce genre de dossiers, il y a des propos vinaigrés, et puis une bonne implication des associations et des élus de toutes les communes concernées.

Il précise que le garant donne acte de ce qui s'est passé, et si le rapport de celui-ci n'est pas joint à la délibération qui leur est proposée, ils obtiendront communication de ce rapport sur simple demande aux services, mais il insiste sur le fait qu'il est évident que l'ensemble de Conseillers peut avoir accès à ce rapport.

Il souhaite épargner à ses collègues une lecture détaillée de l'historique dont il vient de présenter un certain nombre d'éléments, et propose d'aller directement à ce qu'il leur est demandé de valider, en donnant lecture du projet de délibération, à l'issue de laquelle il indique qu'à ce stade de l'avancée du dossier, un franchissement souterrain n'est pas totalement exclu. Il tient à dire cela surtout par précaution juridique, car ils ne veulent pas fragiliser cet établissement en excluant un autre type de franchissement. Il souligne qu'aujourd'hui, ils annoncent leur préférence pour un franchissement de type pont, en demandant que soient réalisées des études d'impact sur l'environnement. Il ajoute que les appels à candidature ont été lancés, mais ils disent aussi qu'ils présenteront un certain nombre d'éléments complémentaires sur le franchissement de type tunnel. Il indique que beaucoup d'éléments ont déjà été présentés à la population, et que c'est en ce sens qu'une grande majorité des personnes qui se sont exprimées, se sont prononcées pour un franchissement de type pont, et ils le formalisent dans la délibération, page 4, article 1.

Il précise qu'il y a aussi beaucoup d'interventions sur ce qui pourrait être un mode complémentaire d'une navette fluviale, et c'est pour cela qu'il leur est proposé de pouvoir l'étudier en mode complémentaire.

Il répète que beaucoup de ceux qui se sont exprimés souhaitent un pont urbain. Il pense que chacun a sa vision d'un pont urbain, mais en majorité, l'expression s'est faite sur un pont qui privilégie les transports en commun, où on puisse aussi se déplacer par des moyens doux, mais à aucun moment, à part quelques personnes qui ont pu le dire, l'expression publique n'a écarté le passage des voitures, souligne-t-il.

Après, il faudra voir quelle sera la place des véhicules terrestres motorisés, et c'est l'objet de la seconde étape de la concertation, mais à part 2 ou 3 cas isolés, il insiste sur le fait qu'aucune personne n'a véritablement dit qu'il ne faut pas qu'il y ait de circulation automobile sur ce que serait le pont. Par contre, il précise que tout le monde a insisté sur le caractère urbain, et qui est proposé aujourd'hui, c'est de pouvoir arriver à une définition de ce que devrait être ce pont urbain et donc, des ateliers thématiques vont se mettre en place, et ce sera la seconde phase de la concertation, dès lors que l'on aura définitivement fait le choix d'un pont.

Dans le cadre de cette concertation, il indique qu'il y a eu aussi un certain nombre d'interrogations sur ce qui se passe, ou ce qui va se passer, de chaque côté de la Garonne. Dès lors qu'ils étaient plutôt rive droite, il note qu'il y avait des questions sur tout ce qui se passerait sur la ZAC de Floirac, avec des équipements publics à venir, et dès lors qu'ils étaient plutôt rive gauche, il y avait un certain nombre de questions sur le projet Euratlantique. Il signale qu'ils ont, chaque fois, pris le soin d'inviter un représentant d'Euratlantique, et que lors de la dernière réunion du comité permanent de la concertation, Philippe COURTOIS est venu pour présenter le futur protocole qu'ils ont voté, ici même, il y a quelques semaines.

Il y a une demande à ce niveau là et il rappelle que d'ailleurs, le Président d'Euratlantique a assuré tous les participants que leur propre présentation se ferait à partir de Septembre.

Il y a donc un certain nombre d'échanges, et ils ont aussi envisagé l'idée plus large de l'inscription du pont dans un schéma de déplacement puisque, au départ, un certain nombre de maires de l'agglomération avaient dit, par principe, qu'il ne faut pas qu'il y ait de poids lourds. Il fait observer, d'une part, que cela ne relève que du pouvoir de police du maire, et que d'autre part, on ne voulait pas tout de suite figer une position de principe là-

dessus, et c'est pour cela que dans la délibération qui leur est proposée aujourd'hui, ils ont reformulé un paragraphe en disant que, plutôt qu'une interdiction de principe et notamment eu égard à la desserte locale, la question de la circulation des poids lourds soit approfondie au regard des études de circulation dans le périmètre du franchissement. Il fait remarquer qu'ainsi, on ne ferme la porte à rien, et qu'on savait déjà qu'il fallait nécessairement des voies de circulation dites de service, pour des véhicules de secours sur la desserte locale.

Il considère donc, aujourd'hui, qu'il s'agit d'un moment important de la vie de ce dossier, et que tout le monde aura lu la délibération pour prendre position sur un franchissement de type pont. Il ajoute que par ailleurs, sont lancées des études complémentaires sur l'impact environnemental, social et la qualité de vie.

Mme CURVALE relève, comme l'a rappelé **Nicolas FLORIAN**, qu'il y a un certain nombre de points qui sont ressortis du rapport du garant et qui sont repris dans cette délibération. Aussi voudrait-elle juste insister sur trois éléments.

Elle estime que le rapport du garant souligne assez nettement l'importance des discussions et la sensibilité de la population, mais aussi des associations du comité permanent de la concertation sur tout ce qui est déplacements, mobilité. Il y a la place du camion, il y a la place de la voiture et il est important à son avis, que les études de circulation qui auront lieu, examinent vraiment toutes les possibilités de la limitation de la circulation des poids lourds, voire de leur interdiction, selon quelles conditions, quelle catégorie, etc., et que l'on ait des études les plus approfondies possibles. Sinon, elle pense qu'on passera certainement à côté de ce qui, pour le moment, s'est exprimé fortement dans la concertation.

L'autre point qu'elle soulève, concerne l'articulation avec Euratlantique, au sujet de laquelle certaines associations ont commencé à s'exprimer dans la presse. Elle indique que le comité permanent de la concertation a bien écouté ce que M. COURTOIS était venu expliquer et présenter, mais elle pense qu'il y avait un déficit d'information, les associations n'étant, elles-mêmes, pas très au fait, ou n'ayant pas su trouver toutes les informations possibles sur le projet. Là aussi, elle observe que le rapport du garant rappelle bien à quel point il faudra trouver une bonne articulation, d'autant plus que va commencer, maintenant, le processus de concertation sur Euratlantique, et que les associations qui, depuis plusieurs mois, se sont engagées à leurs côtés dans le comité permanent de la concertation, ont parfois la crainte que ce lourd travail d'ateliers, de mobilisation des citoyens, soit toujours soumis à la concertation qui, elle, va se dérouler sur Euratlantique d'une manière qui pourra être ressentie comme trop indépendante. Cela veut dire à son sens, que ce sont des points sur lesquels il faudra travailler ensemble.

Elle termine en notant que le garant a pris acte de la bonne qualité du processus de concertation engagé, et considère que tout cela repose beaucoup sur de la confiance qui s'est bâtie au fur et à mesure entre services, élus, et les associations qui les ont rejoints dans le comité permanent de la concertation. Elle estime que cette confiance ne peut se faire qu'en continuant à aller dans le maximum de transparence et dans une articulation très claire et très réciproque avec Euratlantique.

M. ROSSIGNOL souhaite, à son tour, souligner que le débat de la concertation autour du pont J.J Bosc est de très bonne tenue. Il estime que le comité permanent de la

concertation fait un très bon travail avec les services communautaires et avec les deux Vice-Présidents en charge du dossier. Il précise que la Commune de Bègles est très satisfaite du déroulement de ce projet et qu'ils y sont très à l'écoute des habitants, des riverains, des associations, et pour cela, M. le Maire de Bègles a décidé de mettre en place à la rentrée, un grand Conseil Consultatif à Bègles, afin de continuer la dynamique de discussion et de concertation avec les habitants sur sa commune, pour mieux tisser des liens entre les différents projets urbains à venir.

Il ajoute que ce qui tend leur action politique également sur Bègles, c'est la lutte contre le transport de marchandises par camions. Il estime qu'on ne peut qu'être contre ce mur de camions qui déferlent du nord au sud, et du sud au nord de l'Europe, pour transporter, soit des pots de yaourts, soit des crevettes pêchées au nord, décortiquées au sud, et revendues au nord, faisant donc plusieurs milliers de kilomètres, la Communauté Urbaine supportant, bien sûr, ce fléau routier, alors que, dans le même temps, la SNCF abandonne le transport ferré, à savoir le wagon isolé. Il indique que leur objectif, dans le cadre de cette concertation, et dans celui des projets urbains, est d'arriver vers les villes « décarbonées » en termes de déplacements, c'est-à-dire la ville des 3/3, avec 1/3 transports en commun, 1/3 modes doux, 1/3 véhicules personnels. Mais dans ce 1/3 véhicules personnels, il précise qu'il faut y ajouter tout ce qui est covoiturage et auto-partage, c'est-à-dire les véhicules partagés.

Ceci étant dit, il rappelle qu'une ville réussie est une ville de mixité fonctionnelle, à savoir qu'il y a de l'habitation et de l'emploi, et qui dit emploi, dit activité économique. Il fait observer que dans le périmètre du pont J.J Bosc, ils ont plusieurs types d'activités économiques à venir ou existantes, comme le Marché d'Intérêt National, comme le projet Aréna qui va voir le jour avec une galerie commerciale, et toutes les activités économiques qui vont venir dans le cadre, par exemple, du projet Euratlantique, mais pas seulement. Ils doivent donc mener une réflexion à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pas uniquement sur les déplacements de personnes, mais également sur la marchandise. Il considère qu'ils doivent aussi mettre en place une réflexion approfondie sur la logistique durable, à savoir comment transporter les flux de marchandises pour les commerces de proximité et pour les activités économiques par le tramway, par des camions pourquoi pas électriques, et éventuellement, aller voir ce qui se fait du côté de la Rochelle en termes de centre de proximité, de logistique durable, où des camions arrivent, sont déchargés et les marchandises sont dispatchées dans l'ensemble de la commune par un réseau de véhicules électriques.

M. le Président Vincent FELTESSE l'invitant à resserrer le sujet, **M. ROSSIGNOL** conclut en disant que cette délibération va dans le bon sens et n'est absolument pas là pour augmenter ou pour favoriser le trafic de poids lourds, mais que l'interdiction de la circulation des poids lourds doit être approfondie, au regard des études de circulation dans l'ensemble du périmètre considéré.

M. HURMIC trouve qu'entre les deux délibérations qui leur sont proposées, on a l'impression qu'on est passé d'une position extrêmement rigide à une position extrêmement souple. La première délibération qui leur avait été envoyée avec l'ordre du jour, prévoyait l'interdiction aux poids lourds, et aujourd'hui, il juge la nouvelle formulation qu'ils ont trouvée sur table, extrêmement souple. Il pense qu'on est peut-être passé d'un excès à un autre, dans la mesure où elle ne signifie pas grand-chose. Il lui semblerait qu'ils auraient intérêt à intégrer à la réflexion qui sera menée sur les études de circulation dans le périmètre du franchissement qui est visé dans la nouvelle délibération, un

objectif qui est d'éviter que ce franchissement ne serve à délester la rocade et les autres ponts de l'agglomération. Il pense qu'il convient vraiment d'insister dans la réflexion qui leur est suggérée de mener à partir d'aujourd'hui, sur le fait que la desserte poids lourds éventuelle sur ce pont doit uniquement ou exclusivement répondre à des enjeux économiques de desserte locale. Il considère qu'il faut en tenir compte, mais qu'il faut surtout préciser qu'il convient d'éviter à tout prix une sorte de délestage des autres franchissements de rocade de notre agglomération.

M. JUPPE constate que la concertation a été bien menée, s'agissant d'un bon exercice. Il croit qu'aujourd'hui la solution s'impose, et il invite à arrêter de tourner autour du pot, car ce sera un pont, bien entendu, et c'est l'avis majoritaire qui s'est dégagé de la concertation. Il voudrait signaler aussi que c'est le porter à connaissance que l'établissement public de Bordeaux Euratlantique a approuvé lors de la réunion de son premier Conseil d'Administration le 18 juin dernier. Sur l'affaire des poids lourds, il estime qu'écrire, noir sur blanc, qu'il n'y aura aucun poids lourd sur le pont J.J Bosc n'a pas de sens. Ils ont décidé que le MIN resterait là où il est, et il faut bien la desserte locale. Il rejoint totalement Pierre HURMIC sur le fait qu'il ne s'agit pas de transférer du transport de poids lourds de la rocade sur ce pont là. Il rappelle que c'est un pont urbain, mais à titre urbain et pour le trafic de desserte locale, il y aura bien des poids lourds, selon des modalités à déterminer dans le cadre des enquêtes de circulation.

A titre de troisième remarque sur la concertation, il souligne que l'établissement public Bordeaux Euratlantique a adopté au cours de cette séance du Conseil d'Administration, un programme de concertation avec une charte de la concertation qui tiendra largement compte de ce qui s'est passé pour le pont ou dans d'autres secteurs de leurs villes. Il voudrait indiquer que dans le quartier Belcier, il y a eu pendant un an, un exercice de concertation mené par l'association les Bains Douches qui a été exemplaire, et qui a abouti à une proposition et à une vision du quartier, qui devra être prise en considération dans la concertation de l'OIN.

Enfin, en dernier point, dont M. le Président sait que c'est un de ses soucis et qui le partage, il rappelle qu'ils ont un calendrier un peu compliqué dans les six mois qui viennent en matière de schéma de déplacements et de transports, ayant plusieurs opérations imbriquées les unes dans les autres, à savoir OIN, Euro Cité, la révision ou la mise au point du SDODM, la réflexion qui a été menée sur la Plaine Rive Droite par les Communes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et Bordeaux. Il considère donc qu'il n'y a pas de contradiction au stade où ils en sont, mais la clarification est maintenant urgente et il pense en particulier au débouché du pont Bacalan/Bastide. Il se réjouit que le chantier avance très bien, s'agissant d'un beau chantier, mais dans deux ans, il va bien falloir qu'on en sorte, et il estime qu'il y a relativement urgence à définir ce schéma.

M. FLORIAN rejoint les dernières remarques d'Alain JUPPE et de Pierre HURMIC, car il ne s'agit pas de rouvrir grands les bras à la possibilité d'un transfert de charge vers le pont, mais de bien préciser que dans le cadre de l'aménagement environnant le pont, on puisse accueillir du transport poids lourds.

Il en profite pour remercier le cabinet qui assure l'animation de la concertation et les services communautaires qui ont été à l'écoute, qui ont présenté des documents de très bonne qualité et de très bonne facture, qui ont permis un débat enrichi par toute cette transparence.

M. le Président Vincent FELTESSE estime que c'est un exercice qui s'est bien déroulé et qui est assez exemplaire, mais on verra cela dans le temps, car il faut rester modeste en la matière. Il indique qu'on a un vrai problème de concomitance des calendriers sur les différents schémas de déplacements, et c'est pour cela qu'on a assoupli la délibération pour être cohérent avec le reste, tout en faisant leur la remarque de Pierre HURMIC.

M. COUTURIER, en tant que Floiracais, s'associe aux propos qui ont été tenus et insiste, au niveau de la concertation, sur ces histoires de transports routiers et autres, sur le fait que cela s'est fait sur les trois communes réunies, avec la Communauté Urbaine, et qu'il faut que chacun, dans sa petite ville, ne fasse pas sa salade interne.

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond que cela ne pose pas de souci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 33 Communauté Urbaine de Bordeaux - Compte de gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2009 - Avis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE propose au Conseil, qui manifeste son accord à l'unanimité, de désigner M. Claude SOUBIRAN, doyen d'âge de l'assemblée, pour assurer la présidence durant l'examen du Compte Administratif.

Il indique qu'il assistera à cette présentation à l'issue de laquelle il se retirera. Il tient à remercier le service des finances pour son travail.

M. FREYGEFOND

2010/7/ 34 Compte Administratif de l'exercice 2009 - Approbation.

M. le Président Claude SOUBIRAN invite M. FREYGEFOND à présenter le Compte Administratif.

M. FREYGEFOND assure la présentation au travers de la projection d'un diaporama qu'il commente et qui est joint en annexe.

Puis il remercie le service de Serge HAGET, et l'excellent travail qui est fait par le Pôle Finances au sein de cet établissement public.

M. le Président Claude SOUBIRAN remercie les membres du Conseil pour cette désignation, leur rappelle qu'ils viennent d'entendre la lecture du rapport sur le Compte

Administratif pour l'exercice 2009, et invite ceux d'entre eux qui auraient des observations à formuler, à demander la parole.

M. BOBET indique que le premier constat concernant ce Compte Administratif 2009, est la très bonne santé financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux, comme deux indicateurs majeurs le confirment, à savoir tout d'abord, l'épargne nette, l'autofinancement représentant 28,27% de recettes réelles de fonctionnement, contre 27,87 en 2008.

Quant au second indicateur, qui est la capacité de désendettement qui, en budget consolidé, ressort à moins de 2 ans, il estime que c'est un chiffre flatteur en comparaison de la moyenne de l'ensemble des Communautés Urbaines de France qui était de 5 années en 2009. Il convient toutefois, à son avis, de relativiser ce bon chiffre, du fait que l'on est en année assez basse de réalisation, avec comme corollaire l'annulation de 115 M€ de prévision d'emprunts, et la non réalisation d'emprunts nouveaux en 2009. Il note que le reste à réaliser d'emprunts est tout de même de 175 M€, ce qui fait remonter la capacité de désendettement à 2,58 années, ce qui, comme l'a dit le Vice-Président, est un chiffre encore très confortable.

Il relève un troisième indicateur moins favorable, il s'agit de l'excédent global net disponible, qui est de 77 M€ contre 95 en 2008.

Cela dit, il pense que cette bonne santé financière aurait pu autoriser le maintien du principe d'augmentation de 5% de la DSC pour les communes, qui était de 10% par an il y a encore peu de temps, alors qu'elle est aujourd'hui gelée, voire diminuée pour certaines villes, comme une qu'il connaît bien, le Bouscat en particulier.

Il fait remarquer concernant les dépenses et les recettes, que les dernières diminuent de près de 2%, alors que le produit de la TP augmente de 8%, et que les dotations de l'Etat sont stables, avec une tendance baissière qu'il faut avouer, de -0,44%. Cependant, il indique que ce pourcentage quasi dérisoire masque une réalité en chiffre absolu qui est tout de même de 880 000 €, mais que ce 0,88 M€ est aussi à mettre en perspectives avec la baisse des autres recettes fiscales de 2,3 M€, 14,92 en 2008 et 12,62 en 2009, et c'est même pratiquement 10 M€ sur les quatre années passées.

Il relève que le versement transports voit sa progression nettement ralentir à +2,28% alors qu'il frisait les 4% en 2008 et 2007. Concernant les dépenses, il a deux types de remarques à formuler, et d'abord, pour les investissements, le faible taux de consommation de crédits, de 48,25% en 2009 alors qu'il était de 55,19% en 2008. Il constate que la Communauté Urbaine de Bordeaux n'arrive pas à tenir ses prévisions annuelles, et réalise dans la durée, ce qui est un peu regrettable, et il faudrait essayer d'accélérer le mouvement.

Concernant le fonctionnement, les dépenses réelles lui paraissent maîtrisées, évoluant de +1,59 pour 4,07 en 2008, cependant, celles de personnel progressent de 4,34%, soit plus que la moyenne des Communautés Urbaines de France qui est de 3,91. Confortant en cela leur alerte régulière, il invite à rester dans leurs cœurs de métier et dans leurs compétences. A ce sujet, il estime que la poursuite de la conduite du changement, certes nécessaire, annonçant 42 directions contre 28 aujourd'hui n'est qu'un exemple, mais ne sera pas de nature à faire baisser la masse salariale.

Pour conclure sur une note positive, il incite à se réjouir d'une vraie éclaircie dans le ciel du réseau TBC, et plus exactement dans son bilan comptable, où enfin, le déficit est en recul de 5%, et passe sous la barre des 100 M€, exactement 97,37 M€.

Tout cela pour dire que leur groupe Communauté d'Avenir votera ce Compte Administratif sans problème particulier.

M. GALAN fait observer que, pour le compte administratif qui vient de leur être présenté, les années se suivent et se ressemblent, car ils pourraient, en effet, faire cette année la même intervention que l'année dernière sur les points positifs et les points négatifs que l'exécution budgétaire met en évidence.

Il indique que les élus Communistes et apparentés pourraient dénoncer, et les chiffres sont accusateurs, le désengagement inacceptable de l'État sur ses propres compétences, pour alimenter les profits et bénéfices du club du Fouquet's, mais malheureusement, un trop grand nombre d'élus de cette Assemblée est favorable à ce pillage.

Pour rester dans leur domaine de gestion, il n'évoquera qu'un chiffre qui lui semble déterminant, qui est celui du taux d'exécution, où la régression que l'on constate en 2009 de 55 % à 48 %, pose un sérieux problème.

Ils font remarquer que réaliser moins de la moitié des investissements prévus au budget primitif entraîne une triple pénalisation, et d'abord celle de la population, et parfois des communes, qui vont subir un retard dans la réalisation d'équipements ou de services nécessaires, et ensuite, celle de l'activité et de l'emploi qui, encore plus en période de crise, auraient apprécié cette injection de 150 M€. Il souligne que c'est enfin la CUB elle-même, qui subira une augmentation du coût de la réalisation de ces équipements. Ils entendent, bien sûr, toutes les explications sur cette situation : les imprévus, la générosité dans les inscriptions budgétaires, les effets d'annonce qui concernent les communes, mais aussi la CUB etc...mais tout cela n'est pas nouveau, et on aurait pu penser qu'au fil des ans, les mesures et dispositifs correctifs apportés auraient eu des effets positifs. Ils constatent qu'un dispositif, toutefois, n'a pas été testé, alors que son efficacité est évidente, à savoir l'attribution de moyens supplémentaires en personnel sur les goulots d'étranglement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la décision publique.

Aujourd'hui, c'est « la conduite du changement » avec son projet d'administration, qui est annoncée comme la solution à ce problème, et ils en doutent en l'absence de moyens supplémentaires, mais ils jugeront sur pièce.

Mais, tous comptes faits, ils considèrent que ce faible taux d'exécution, même s'il relève d'obstacles techniques, a des conséquences politiques, car il fait écho aux appels à la réduction des dépenses publiques du gouvernement et des autorités de Bruxelles, et il a, d'autre part, une conséquence très concrète qui est l'apparition d'excédents importants qui servent en définitive à désendetter la CUB, et à afficher une belle santé financière.

Les financiers peuvent y trouver leur compte, estiment-ils, mais pas la population, ni les élus qui se sont engagés sur un budget primitif dont ils doivent garantir la sincérité. Comme ils le disaient déjà l'année dernière, cette bonne santé financière serait insolente en ces périodes de difficultés pour les populations, si ces dernières n'en bénéficiaient pas sous d'autres formes, comme le gel des taxes et des tarifs, mais ce sera le débat sur le budget supplémentaire.

Encore une fois, ce compte administratif est riche en enseignements, et ils voudraient qu'ils les tirent tous ensemble, mais les faits leur laissent craindre que ce soit encore repoussé.

M. ROSSIGNOL indique que son intervention portera sur deux points positifs et deux points d'interrogation, sinon d'inquiétude.

Tout d'abord, les élus Verts souhaitent remercier les services du très bon travail effectué dans le cadre de la Commission Finances avec M. le Vice-Président en charge du dossier.

Ils observent que 2009 est une année particulière à plus d'un titre, car comme cela a été dit, cela correspond à une phase transitoire entre deux cycles d'investissements importants et donc, c'est pour cela que certains chiffres sont particuliers à leurs yeux, mais surtout, 2009 correspond à un vestige d'une époque désormais révolue de la taxe professionnelle unique. Il souligne que les voici donc historiens pour la première fois concernant leurs finances.

Les deux points positifs à leurs yeux sont, tout d'abord, les indicateurs financiers qui témoignent d'une bonne santé financière à l'aube de ce nouveau cycle d'investissement, qui est le résultat d'une bonne gestion financière, en partie grâce aux services. Ensuite, ils souhaitent souligner que le déficit global du réseau TBC reflue en 2009, soit -3% à peu près, par rapport à 2008, et passe en dessous de la barre symbolique des 100 M€.

Néanmoins, il précise que ces deux éléments positifs ne sauraient suffire à les rassurer sur l'avenir de leurs finances et de leurs interrogations. Il signale sur les deux éléments qui les interrogent, que le premier est endogène et le second exogène. Il indique que le premier, c'est le volume important des restes à réaliser, 48,25%, où on passe sous la barre des 50%, ce qui suscite donc une grosse interrogation de leur part. Ils estiment que vraisemblablement, c'est lié au fait qu'il n'y avait pas de grands projets d'investissements en 2009, mais plutôt une série de petits projets en termes de somme, et donc, la capacité de les réaliser dans l'année, mais plutôt sur le long terme. Et le second élément qui doit les inquiéter, est à leur avis le désengagement de l'Etat concernant les finances des collectivités territoriales.

Il constate qu'on a donc réussi à maximiser et à dynamiser la TP avec la dynamique de notre tissu économique, et la poursuite du travail partenarial avec les services fiscaux, mais voici que le gouvernement leur prédit un avenir ombragé. Il cite le Président de la République qui proposait le 20 mai, lors de la deuxième conférence sur le déficit, de « concilier le rétablissement de nos comptes publics et la reprise de la croissance ». Il précise qu'ils ne partagent pas tout à fait son analyse de sortie de crise, puisque l'on est encore dans la crise économique, mais aussi sociale et environnementale, et il ne leur a pas échappé qu'ils ne partagent pas du tout la vision de notre Président concernant la décentralisation, car c'est plutôt une recentralisation déguisée que l'on subit. A leur avis, au prétexte d'une « responsabilisation collective sur les enjeux du redressement de nos finances publiques », ce que le chef de l'Etat leur propose en réalité, c'est bien une reprise en main des collectivités locales. Il rappelle que les collectivités locales représentent simplement 10% de la dette, et l'annonce de la mise en place d'un bonus/malus pour l'attribution des dotations, marque donc une étape supplémentaire dans l'infantilisation des collectivités locales, tel un bon père de famille reprenant d'autorité l'argent de poche de ses enfants qui, pourtant, on bien grandi. L'Etat se positionne donc en donneur de leçons, mais ils pensent qu'il vaut mieux balayer devant sa porte.

Ils savent que les marges de manœuvre dans les années à venir seront contraintes, et il a devant lui un tableau fort instructif, qui fait état de la prospective des ressources fiscales de la CUB après la réforme de la TP, et annonce que dès 2011, ce sera près de 5 M€ par an de ressources fiscales en moins que percevra la Communauté Urbaine de Bordeaux, et ce chiffre ira croissant d'année en année. Il estime que ce sera à eux de faire en sorte de sortir de ce marais où l'Etat les fait naviguer à vue.

Il conclut en précisant que les élus Verts voteront ce Compte Administratif 2009.

M. FREYGEFOND se propose de fournir quelques éléments de réponse sur des interrogations qui ont été partagées par ses collègues dans leur intervention.

Tout d'abord, sur le faible taux de consommation des crédits, il précise que 2009 a été une année où ils ont revoté un PPI qu'ils avaient mis en place en 2008, et il y a des investissements qui démarrent ou qui vont démarrer. Il pense qu'ils vont progresser en 2010 par rapport à cela.

A la question de savoir pourquoi ne pas aller plus loin sur leurs autorisations de programmes et crédits de paiements, il fait observer qu'ils ont à peu près 50% de leurs investissements qui sont sous cette forme là d'un point de vue budgétaire, et il faudra se poser la question. Il y a aussi une interrogation de sa part, précise-t-il en s'adressant à ses collègues Vice-Présidents, qui est que sont demandés des crédits en conférence budgétaire, mais qu'on sait très bien qu'on n'est pas en capacité, dans la première année, de pouvoir les dépenser alors que l'on peut le faire dans la totalité de l'année.

Il a noté également des questionnements sur la DSC de la part de Patrick BOBET, et voudrait lui dire que même si celle-ci n'augmente plus, il y a eu un effort très conséquent de la Communauté quand a été mis en place le fonds de proximité qui ont considérablement augmenté pour l'ensemble des Communes de la CUB, ce qui peut donc contrebalancer très largement la non augmentation de la DSC.

Sur les dépenses de fonctionnement, Patrick BOBET rappelait qu'elles paraissent maîtrisées, et il souhaite lui dire très clairement qu'elles le sont, et c'est tant mieux. Sur les dépenses de personnel, il indique que l'on est dans la moyenne depuis le début de la mandature, et qu'on doit quand même être vigilants, et ils vont s'y employer pour l'année prochaine.

Il a ensuite été constaté le désengagement de l'État, ce qui n'est pas une nouveauté, et il souligne que l'on perd encore beaucoup d'argent, en tout cas de fonds qui étaient versés par l'État, et il faut faire avec, et faire avec des recettes qui seront beaucoup moins dynamiques par rapport à la TP.

Sur les interrogations de M. GALAN sur les charges de personnel, il relève qu'il n'a pas la même analyse que celle de Patrick BOBET, ce qui n'est pas une surprise, et il s'en doutait. Il la respecte, mais il pense qu'on doit, tout de même, faire attention sur ces dépenses de personnel, qui sont correctes par rapport à la charge de travail dans cet établissement public. Elles ne sont pas excessives, signale-t-il, et elles ne sont pas trop faibles non plus.

M. GALAN disait que les financiers y trouvaient leur compte du fait que l'on ne fait pas d'emprunt, en tout cas que l'on se désendettait, mais il se permet de ne pas avoir la même analyse que lui, car il constate que quand on n'emprunte pas, on ne va pas financer les banques. Il pense qu'il est important de ne pas aller emprunter alors que la Communauté maîtrise ses investissements et donc, c'est la première fois depuis plusieurs années que l'on n'emprunte pas.

Enfin, il souhaite partager ce point positif qui a été soulevé par Clément ROSSIGNOL sur le fonctionnement du budget du transport, et dire qu'il espère que l'on est sur la bonne voie par rapport à la politique de changement de délégataire qu'ils ont soutenue l'année dernière. Il note que les premiers chiffres sont plutôt positifs, et il croit que ce sera une bonne chose pour ce budget qui, là aussi, était en très fort déséquilibre.

M. le Président Claude SOUBIRAN constatant qu'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, met aux voix le compte administratif 2009, qui recueille l'unanimité des votes impliquant son approbation par le Conseil.

M. FELTESSE étant revenu en séance il lui annonce que son compte administratif pour l'exercice 2009 a été adopté par 119 voix pour, aucune contre, et aucune abstention.

Il lui adresse toutes ses félicitations et souhaiterait aussi remercier M. HAGET, M. le Président délégué aux finances, et tous les gens qui ont travaillé à établir ce budget.

Puis il invite M. FELTESSE a reprendre la présidence de la séance.

M. le Président Vincent FELTESSE le remercie à son tour ainsi que les services qui, effectivement, travaillent d'arrache-pied au quotidien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

votants : 119

119 pour

0 contre

0 abstention

M. FREYGEFOND

2010/7/ 35 Exercice 2010 - Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2009 - Décision. Adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/7/ 37 Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales - Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Communication - Décisions.

M. GALAN indique que les élus Communistes et apparentés comprennent la démarche des collectivités qui tentent, avec cette agence de financement, d'affronter au mieux la jungle des marchés financiers.

Ils apprécient cette volonté d'une intervention publique forte sur ces marchés financiers, mais ils pensent qu'il faut aller plus loin. En effet, si la mutualisation de l'offre permettra de peser sur les taux, ils se demandent à quelles conditions cette agence maintiendra de bonnes conditions d'accès au crédit. Ils pensent qu'elle devra, comme les États, passer sous les fourches caudines des agences de notation. Ils se demandent à quelles conditions elle obtiendra la note triple A recherchée, et s'il faudra qu'elle fasse le tri entre collectivités pour ne retenir que les plus solvables aux yeux des marchés financiers et des spéculateurs.

Les élus Communistes et apparentés estiment que ces questions sont incontournables, mais elles ne s'opposent pas à ce que l'on adhère à cette association qui vise à définir le projet définitif, cependant elles montrent l'ambition qu'il faut avoir.

Ils s'interrogent sur le fait que la solution pourrait être le retour à un pôle bancaire et financier public, en associant l'État et en gérant l'épargne et le crédit.

Il ne s'agit pas « d'inventer l'eau chaude », à leur avis, car cette organisation a fait ses preuves, et elle existe encore, malgré les attaques, pour le financement du logement social, avec le livret A.

Dans ce domaine aussi, ils considèrent qu'il faut tirer tous les enseignements de la dérive financière des politiques nationales et européennes, et y apporter les corrections.

M. FREYGEFOND apportera des informations complémentaires à **M. GALAN**, par rapport aux questions qu'il vient de poser au sujet de cette association

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/7/ 57 Plan des Déplacements Urbains de la Communauté urbaine de Bordeaux - Lancement de la révision - Approbation - Autorisation

M. OLIVIER ayant constaté qu'il reste 5 points à l'ordre du jour et que l'heure s'avance, se propose d'être très bref, en disant que « le PDU est mort, vive le PDU », et après avoir donné quelques explications supplémentaires, par la lecture de passages du rapport de présentation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT P/ M. SAINTE-MARIE

2010/7/ 58 6ème Université d'été de la Solidarité Internationale du 7 au 10 juillet 2010 à Pessac - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/7/ 63 Renouvellement de la stratégie foncière communautaire - Proposition d'organisation du dispositif de remise sur le marché immobilier privé de biens communautaires ne participant pas d'une opération d'aménagement- Approbation – Décision

M TOUZEAU

2010/7/ 64 Loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations du service public - Bilan des Acquisitions et cessions foncières réalisées en 2009 - Tableau récapitulatif des cessions d'immeubles enregistrées en 2009 - Acceptation

M. TOUZEAU relie cette proposition d'organisation de remise sur le marché immobilier de biens communautaires au bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2009. Il fait observer que ce document retrace tout le bilan de l'année 2009 et souligne un effort extrêmement important de la CUB sur le foncier. Puis il donne lecture des rapports correspondants.

M. MAURIN considère que ce rapport traditionnel, mais de plus en plus complet, porte sur un outil essentiel à nombre de politiques de la CUB.

Il estime qu'il faut d'abord se féliciter de l'inventaire réalisé qui montre un volume de réserves foncières non négligeable, même s'il n'est pas entièrement mobilisable, de près de 1000 hectares, ce qui représente 20 ans d'acquisitions foncières au rythme des dernières années.

Il note que tout cela n'empêche pas la CUB d'avoir consenti un effort financier supplémentaire l'an passé de + 14 M€, et les élus Communistes et apparentés ont aussi relevé que les achats étaient couverts à 50 % par le produit des ventes.

Il considère qu'il reste encore une analyse à faire, celle de l'impact de l'action foncière de la CUB sur l'évolution des prix du foncier, mais tous ces éléments montrent qu'en dotant l'action foncière de moyens humains et financiers conséquents, on peut disposer d'un outil performant qui restera nécessaire, même dans le cadre d'un établissement public local, qui peut, comme on le vérifie, se réaliser sans taxation des ménages.

M. TOUZEAU souligne qu'il s'agit d'une délibération importante, qui permet l'accentuation de ces volontés de cessions, mais avec cahier des charges, jury, et contrôle de toutes les modalités de leurs mises en place.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/7/ 72 Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils en ont terminé avec les affaires appelant des votes, et qu'après une suspension de séance, ils se revoient à 13 h 45 pour les rapports d'activité.

La séance est suspendue de 12h45 à 13h45

M. le Président Vincent FELTESSE annonce la reprise de la séance et laisse tout de suite la parole à Ludovic FREYGEFOND, pour le rapport sur la régie d'exploitation des restaurants communautaires qui est une petite régie qui fonctionne bien.

M. FREYGEFOND

2010/7/ 50 Régie d'exploitation des restaurants communautaires : Exercice 2009 - Rapport d'activité et Compte Financier - Adoption

M. FREYGEFOND confirme qu'elle fonctionne très bien d'ailleurs, et précise avoir reçu le service la semaine dernière. Il invite ses collègues à constater notamment que chaque année, la participation du budget principal est en baisse par rapport aux années précédentes.

Il estime qu'on peut globalement se féliciter en tout cas de la bonne gestion sur un plan comptable de cette régie, mais aussi voir que c'est un véritable service public qui fonctionne bien pour l'ensemble des agents, mais aussi des autres administrations que l'on accueille pour servir des repas, et des élus qui en profitent également.

Mme ISTE intervient pour remercier publiquement la directrice qui va partir à la retraite.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que ce rapport a été voté ce matin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Présentation effectuée

M. GAÜZERE**2010/7/ 52 Réseau Tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2009 - Clôture des comptes - Approbation - Autorisation**

M. GAÜZERE estime regrettable que l'hémicycle soit à moitié vide ou à moitié plein. Il présente le rapport en insistant sur le fait que 2009 est une année charnière, et qu'on a la sensation agréable d'une baisse du déficit.

M. OLIVIER considère que le bilan est bien plus intéressant que ne le laisse à penser le rapport de son collègue **M. GAÜZERE**.

Il n'interviendra pas sur l'exploitation du réseau bus qui est encore en perte de fréquentation de plus d'un point, parce qu'il s'agit de l'ancien réseau, car on sait que sur les mois comparables, le nouveau réseau mis en place depuis trois ou quatre mois a du succès avec plus 8 %, mais on verra l'an prochain si c'est confirmé ou pas, tandis que le réseau tram est à plus 0,3, c'est-à-dire que cela s'est stabilisé, parce que, comme chacun sait, il est saturé.

Il n'émettra donc pas de jugement sur les résultats de fréquentation, parce qu'il s'agit de l'ancien réseau de bus et de tram saturé que l'on connaît depuis un certain temps, et il a d'ailleurs déclaré au gestionnaire, KEOLIS, qu'il attendra le bilan de l'année prochaine pour faire des commentaires, si nécessaire.

Par contre le bilan financier est, à son avis, très intéressant, car il laisse apparaître un déficit de 3,9 M€ pour 2009, et une trésorerie positive de 17 M€, égale à la moitié du bilan total, ce qui est assez surprenant. Il rappelle que, contractuellement, il y a des indicateurs qui donnent lieu à des pénalités ou à des bonifications, et ce bilan laisse apparaître, par exemple, que sur une douzaine d'indicateurs, Keolis a des pénalités sur la moitié, l'autre moitié des bonifications, c'est-à-dire que, grosso modo, on peut dire que Keolis remplit ses engagements du point de vue de l'exploitation, et il est d'accord pour le reconnaître. Pour ce qui concerne la présentation des bilans et les profits qu'il fait, il estime qu'il n'y a pas vraiment de changement par rapport au précédent, et il croit même que s'il y a un changement, c'est qu'il pense qu'ils sont beaucoup plus malins que le précédent délégataire.

Il ne formule donc pas de jugement sur la fréquentation, sur les chiffres voyageurs, kilomètres etc.. pour attendre l'année prochaine et il s'exprimera à ce moment là, par contre sur la gestion financière d'une société capitaliste d'un réseau de transport en commun d'une agglomération comme la leur, il juge que c'est la même chose, en plus intelligent.

M. SOLARI se rallie à ce qu'a dit son collègue **M. GAÜZERE**, car il est certain que par rapport au bilan de l'année dernière, c'est difficile à faire une différence entre les deux réseaux, parce qu'il y a eu un changement en cours d'année et qu'il a fallu faire avec.

Il déclare intervenir par rapport aux personnes à mobilité réduite, où le fait d'avoir amélioré leur système de bus a induit une désaffectation au niveau du transport en porte à porte des personnes qui étaient en fauteuil électrique et qui ont pu prendre le transport public, et on se retrouve donc maintenant avec un transport à la demande en porte à porte qui est plus axé sur des personnes déficientes visuelles, des personnes lourdement handicapées en fauteuil et avec accompagnant, et qui est obligé de prendre des personnes qui sont vieillissantes, avec une moyenne de 80/88 ans, et des personnes qui ont un Alzheimer, parce qu'elles ne pourront jamais prendre le transport public.

S'agissant de la fraude, il exprime un peu d'inquiétude quand même, car il est sûr qu'il y en avait beaucoup l'année dernière et pour cette année, il s'aperçoit en testant le tram et le réseau bus, que l'on n'est pas contrôlé. Il indique avoir une préférence, d'ailleurs, pour le réseau bus parce que lorsque l'on rentre dans le tram à certaines heures, selon le monde qui attend, on fait le tour de Bordeaux parce que l'on ne peut plus descendre du tram, puisque c'est le gros problème en fauteuil roulant. Il estime que le réseau bus est quand même bien adapté, sauf qu'il manque encore pas mal de bus équipé de palettes pour les personnes en fauteuil. Mais il se rend compte quand il prend ce transport, que pratiquement sur cinq personnes qui rentrent, il y en a trois qui valident, alors que les autres ne le font pas, et il l'a pris plusieurs fois et n'a jamais été contrôlé, et n'a jamais vu une équipe de contrôleurs. Il croit que cela va les desservir, et qu'ils vont leur rendre de l'argent, ce qui n'est pas plus mal, par rapport aux autres années.

Il espère que l'on va maintenant monter en puissance, et que l'on va améliorer le service de transport, et il est satisfait pour rapport à tous, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, et les personnes qui sont de tout handicap.

Mme MELLIER ne souhaiterait pas porter un jugement, mais se faire l'écho de témoignages, car effectivement, dans la dernière période, elle a été sollicitée par une partie de la population de Mérignac - Arlac qui utilise les bus dont l'offre n'est pas adaptée à leurs besoins de déplacement. Elle pense donc qu'il faut aussi voir de plus près les réalités en fonction des quartiers, et tenir compte que de plus en plus de personnes, pour des raisons financières, abandonnent la voiture et vont prendre le bus, mais que souvent, celui-ci n'est pas adapté à leurs heures de travail, et à leurs heures d'embauche le matin notamment. Il y a une période expérimentale, mais il y a une attente, et en terme de démocratie, elle explique qu'ils souhaiteraient que le transporteur les écoutent et soit attentif à leurs demandes. On est actuellement dans une phase de demandes et de demande d'écoute, et elle aimerait que l'on modifie les parcours selon la réalité, et selon les demandes.

M. CHAUSSET indique, en réponse à **M. MELLIER**, que la difficulté entre Pessac et Fontaine d'Arlac a bien été identifiée, et il espère qu'il y aura des améliorations rapidement. Il précise qu'en tout cas, la demande en a été faite auprès de **M. le Président**.

En ce qui concerne le dossier présenté, il convient que l'on est sur une année charnière, sur un millésime particulier, et il entend bien que l'on ne peut pas trop porter de jugement, et qu'il faut attendre en peu. Cependant, il estime qu'on peut quand même faire un bilan, notamment sur le délégataire précédent, au regard d'un certain nombre d'indications qui ont été formulées tout à l'heure.

Il y a deux points sur lesquels il lui semble qu'il faut appeler leur attention :

Il a noté que Michel OLIVIER évoquait les 17 M€ de trésorerie positive pour Kéolis et tient à préciser que cela est tout simplement dû au fait que VEOLIA a été obligé de verser à Kéolis l'équivalent de la dette sociale s'élevant à 12 €, soit plus de 30 000 heures travaillées que VEOLIA doit aux salariés, et Kéolis se retrouve avec 12 M€ dans sa trésorerie et il va lui falloir les éponger petit à petit par des recrutements pour apurer cette dette sociale. Il fait observer qu'il a rarement entendu, ici, des échos sur cette dette, ce qu'il trouve quand même extraordinaire.

Il pense également que l'on peut faire aussi le « petit bilan », puisque l'année dernière, on leur a quand même promis la catastrophe à différents niveaux, en leur disant que c'était impossible, mais s'il y a, bien sur, des problèmes qu'il faut régler, globalement, il félicite Kéolis, sa direction et ses salariés, du directeur à l'ensemble du personnel, qui ont fait preuve, pense-t-il, d'une conscience professionnelle très importante, et qui ont réussi, ce qui a été rarement fait en France, un changement de délégataire et un changement de réseau. Il reconnaît qu'il y a, bien sur, des paramètres sur lesquels on peut travailler, mais il estime que c'est quand même un tour de force, et qu'à la CUB, on peut tous être fiers, élus compris, d'avoir réalisé cette opération.

Quant à la dette sociale de VEOLIA, il considère que c'est quand même un point sur lequel on peut s'appesantir.

Il indique que l'autre problème c'est la fraude, sujet sur lequel il précise ne pas être là pour faire de cadeau à Kéolis, mais il tient simplement à dire qu'ils ne peuvent pas régler tout d'un seul coup. Il rappelle que cela fait pratiquement dix ans qu'il participe à la commission transport, et que pendant des années, on est venu leur dire de ne pas s'inquiéter car ce sont les mêmes principes d'enquête tous les ans, et même ces dernières années, on leur disait que la fraude diminuait, ce sur quoi il pense qu'il y avait seulement ceux qui le leur disaient qui y croyaient, parce que personne d'autre n'y croyait. Il souligne qu'en fait aujourd'hui, la réalité est qu'il y a deux personnes sur cinq qui soit fraudent, soit sont en infraction.

Il indique que lors de la dernière commission, Kéolis a présenté un plan dont on verra ce que cela donne, et s'ils sont à la hauteur, car il croit qu'il y a vraiment un enjeu extrêmement important.

Il pense que sur ces deux points, eux-mêmes doivent aussi battre leur propre coulepe, parce qu'il n'est pas normal d'avoir laissé passer 12 M€ de dette social, et il considère qu'il y a peut-être eu là un défaut dans le contrôle. Quant à la fraude, il estime que là aussi, on doit absolument faire quelque chose, car il ne souhaite pas le dire ici publiquement, mais tout le monde sait que le contrôle s'arrête à certaines heures et cela engendre une situation qui était vraiment anormale.

Il ne sait pas si Kéolis est plus malin que VEOLIA, mais en tout cas, il souhaite qu'ils soient beaucoup plus efficaces, et c'est la seule chose qu'on leur demande.

M. GAUZERE tient à souligner qu'en 2009, le réseau n'était pas mis en place, et qu'il s'agissait de l'ancien réseau, mais avec un nouveau management, la seule modification qui a existé à partir de septembre 2009, étant la modification de cadencement horaire sur le tram.

Il considère qu'il ne faut pas, non plus, être pessimiste, mais d'un optimisme mesuré, et il a le sentiment que l'on est dans le bon sens, en sachant que Paris ne s'est pas fait en un seul jour. Il considère que, petit à petit, les choses doivent évoluer, et qu'il est important de savoir quand même qu'aujourd'hui, la CUB reçoit 4 M€ du service de transport, et c'est cela qui lui réjouit un peu le cœur. Mais il croit qu'il faut être toujours très attentif et il rappelle à **M. le Président**, qu'avait été émise l'hypothèse il y a exactement deux ans maintenant, qu'il y ait au sein de la CUB, un véritable service de surveillance du délégataire pour, en effet, ne pas être amené à découvrir certaines choses. Il estime que la confiance n'exclut pas la vérification, et qu'on doit pouvoir avoir des rapports de vérification avec Kéolis.

Il termine en remerciant bien entendu le service de la DDU qui est soumis à rude épreuve, parce qu'on lui demande un travail toujours en urgence, et en se félicitant des relations qu'ils entretiennent avec Kéolis, sachant que pour le moment tout va bien, et qu'il ne faut pas que l'on « se relève ».

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il y a un service qui travaille déjà avec le délégataire, qui est l'inspection générale que l'on a créé il y a quelques années, et dans ce rapport 2009, on ne peut que se féliciter du nouveau cahier des charges qui fait que c'est plus bénéfique que durant la DSP précédente. Il précise qu'il ne se fait pas d'illusion non plus sur le fait que Kéolis soit une entreprise privée qui fait du profit, mais en tout cas, on voit une progression dans ce cahier des charges.

Par ailleurs, il souligne que l'année dernière, il y a eu des décisions brusques, voir brutales à prendre, et que, finalement, cela ne s'est pas mal passé, et on ne peut que s'en réjouir, grâce au service, à la direction, et surtout au personnel de TBC qui a fait preuve d'une très grande réactivité.

Enfin, il constate que les choses se présentent bien, mais il rappelle les objectifs ambitieux, puisque les risques sont pris par le délégataire dans cette délégation, qui sont que d'ici 2014, la progression voyageurs soit supérieure à 50 %, voir 60 %. Il signale que la restructuration du réseau bus fait plus 8 % dans les calculs du délégataire qui estimaient 20 % la première année, et s'il constate qu'on est bien parti, il indique que le pari peut être gagné mais qu'il est encore loin d'être gagné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2010/7/ 60 Régie autonome du M.I.N.- Compte financier de l'exercice 2009 - Section investissement - Section exploitation - Balance générale - Bilan - Compte de résultats - Communication

M. SOUBIRAN**2010/7/ 61 Régie de l'Abattoir - Rapport d'activité et compte financier 2009 - Adoption**

M. SOUBIRAN présente les rapports, puis ajoute qu'il serait souhaitable d'avoir davantage de surfaces au MIN, car ce serait bénéfique et rentable pour la Communauté, sachant qu'il y a des entreprises qui souhaiteraient rentrer dans le MIN, à qui on doit répondre : « *excusez-nous, il n'y a pas de place, aller voir ailleurs !* ». Il fait observer que, commercialement, on n'est pas très bon.

Concernant l'abattoir, il précise que l'on mange de moins en moins de viande, mais que ce qui est fort désagréable, c'est qu'aucun des opérateurs n'ait l'obligation d'abattre dans ces abattoirs, quels qu'ils soient. Il rappelle qu'aujourd'hui, on parle de Bazas, mais que si toutefois un opérateur souhaite acheter de la viande dans le centre de la France ou ailleurs, personne ne peut l'en empêcher.

Mme MELLIER pense que, concernant le MIN, chacun connaît la détermination de leur groupe à défendre ce remarquable outil d'activité et d'emplois, comme le démontre son compte financier 2009, avec un excédent de 248 434 €.

Aussi, lors du dernier Conseil, les élus Communistes et apparentés ont invité leurs collègues à intervenir auprès des parlementaires, contre le vote du 5 mai à l'Assemblée Nationale, d'un amendement qui, en réduisant le périmètre géographique des MIN, libérait les grands groupes alimentaires de toute contrainte, fragilisait et mettait en danger les 17 MIN existant sur le territoire français.

Pour sa part, et après son intervention, elle indique que leur groupe a été informé que grâce à la forte mobilisation des élus, les sénateurs sont revenus le 10 juin sur cette disposition très controversée en votant un amendement de compromis, rapportée par la sénatrice communiste Odette Terrade, qui maintient les périmètres de référence des MIN et limite les installations de commerce de gros –hors MIN- à 1 000 m² de surface totale de vente. Même s'il s'agit d'un succès, elle fait observer que ce n'est qu'une première étape, car le texte doit revenir en deuxième lecture, et la vigilance reste d'actualité. Elle ajoute qu'une pétition destinée aux élus et aux professionnels est en ligne sur le site « *sauver les marchés d'intérêt national* », à laquelle ils demandent à **M. le Président**, d'y associer la CUB.

Pour ce qui est de Brienne, ils constatent aujourd'hui qu'en refusant les possibilités d'accueil et de développement, notamment pour satisfaire les demandes en instance, on asphyxie le MIN, comme hier l'abattoir a été étouffé en refusant la salle de découpe nécessaire à son développement.

En ce qui concerne les abattoirs, le déficit ne les surprend pas en raison du projet de fermeture, et ils demandent l'étude en commission et en Bureau des propositions du groupement des éleveurs. Ils estiment que dans ce cadre, la CUB doit leur proposer un terrain.

Elle signale qu'il s'agit d'une demande d'autant plus urgente, que l'abattoir de Bazas s'est vu refuser la subvention de mise aux normes, or si les travaux ne sont pas engagés, à la mi-décembre 2010, il devra lui aussi fermer.

M. SOUBIRAN pense qu'ils auront prochainement une réunion qui va avoir lieu aux environs du début juillet, et ils vont décider de ce qu'il va advenir de l'abattoir de Bazas et du GEG. De toute façon, en ce qui concerne ce dernier, il croit qu'une préférence va être apportée pour les gens qui travaillent dans le secteur, et si toutefois la Communauté doit aider Bazas, ils en parleront afin de voir éventuellement si des subventions sont possibles.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'il était prêt à augmenter la partie subvention, pour ne pas aller dans une SEM. Il rappelle que cela fait deux ans que l'on travaille avec le GEG, et ce serait bien que les choses se concrétisent.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ **Présentations effectuées**

M. TOUZEAU

2010/7/ 64 Loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations du service public - Bilan des Acquisitions et cessions foncières réalisées en 2009 - Tableau récapitulatif des cessions d'immeubles enregistrées en 2009 - Acceptation

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que ce dossier a été présenté et voté ce matin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER p/ M. D CAZABONNE

2010/7/ 74 Collecte et traitement des ordures ménagères- Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2009- Présentation

2010/7/ 75 Service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2009 - Présentation

M. le Président Vincent FELTESSE estime dommage, vu le contexte, que le Vice Président concerné ne soit pas là au moment de la présentation de ces dossiers, qu'il confie à **M. OLIVIER**.

M. OLIVIER indique qu'on lui a donné les dossiers il y a deux minutes, et demande à ses collègues de le pardonner de ne pas les avoir lu avant, contrairement à eux qui, bien sûr, ont tous lu tous les rapports d'activité présentés cet après midi, ce qui n'est pas son cas.

Il communique les faits marquants de l'année pour ce qui concerne les déchets ménagers, puis donne lecture des rapports.

M. JOUANDET souhaite formuler quelques remarques quant à la politique de déchets de la CUB, car il est constaté plusieurs problèmes structurels au niveau des actions qui sont menées, et on peut donc noter que le dispositif de redevance spéciale fournit, de fait, des prestations gratuites à près de 12 000 professionnels par le biais d'une franchise liée au volume. A ce titre, les élus Verts relèvent qu'il y a des pertes financières qui sont de l'ordre de 10 M€ compensées par le contribuable, et ils pensent qu'une refonte de la redevance est donc nécessaire et que l'on doit être en mesure de proposer un nouveau

système. A leur sens, force est de constater que la politique des déchets de la CUB s'est constituée d'une superposition de dispositifs qui ont été mis en place pour s'adapter au coup par coup aux problèmes qui émergent.

Enfin, ils notent que la politique de déchets est commanditée par l'exutoire, l'incinérateur, et que c'est à partir de là que se décline leur politique de gestion des déchets en amont, ces partis pris ayant eu pour conséquence depuis plusieurs années de placer la CUB en retrait des évolutions législatives, techniques, et politiques, en matière de politique de déchets.

Ils constatent qu'hormis une ou deux campagnes de communication par an sur le tri, la politique de réduction à la source et de prévention est passablement absente des politiques de la CUB, alors qu'une trentaine de villes ont déjà mis en place la redevance incitative, et que 17 autres la préparent.

Ils rappellent ici que le Grenelle spécifie que le mode de financement de la collecte, de l'élimination des déchets, devra comporter un caractère incitatif dans un délai de cinq ans. Ils font aussi observer qu'en matière de tri des déchets sur la ville de Bordeaux, aux motifs qu'il s'agit d'une zone historique, on a laissé la situation se sédimenter, alors que pendant ce temps là, les autres villes de la CUB passaient au tri. Ils notent qu'on a juste à poser le dispositif et à instaurer un régime dérogatoire, pour finalement aboutir à un dossier explosif, et toujours non résolu.

Ils ont noté aussi que le système de collecte, par la grande disparité des fréquences, engendre une grande inégalité des traitements, et que sa réforme est indispensable, notamment en ce qui concerne le fini-parti qui s'avère très accidentogène.

Ils estiment qu'il leur faut anticiper la fin de l'incinération de Cenon programmée en 2020 voire 2016, et que la CUB doit donc, dès à présent, préparer la sortie de l'incinération.

En conclusion, ils proposent de remettre le dossier à plat dans son ensemble, et pas seulement sur l'aspect redevance spéciale, car c'est l'ensemble de leur politique qu'ils doivent revisiter, en accord avec le plan départemental des déchets, et en cohérence avec le plan climat.

Mme MELLIER voudrait d'abord faire remarquer qu'alors que le Grenelle de l'environnement définit comme l'un de ses objectifs de réduire la production de déchets, on constate qu'il n'est jamais fait mention, dans ce rapport, de la proposition de réduire les déchets à la source, notamment en s'attaquant à la question des emballages. Le groupe des élus Communistes et apparentés insiste sur cette proposition depuis des années, comme par exemple lors de leur intervention du 21 juillet 2006, et sur la nécessaire responsabilisation des industriels, de la publicité, et de la grande distribution, gros producteurs d'emballages. Ils estiment que la CUB peut, et doit, marquer sa volonté en ce sens. Elle demande par exemple, où on en est concernant la mise en œuvre du décret sur les « imprimés non sollicités » évoquée dans leur intervention de mars 2006.

Concernant la redevance spéciale, elle observe que le rapport souligne (p 31) « *la part de la redevance spéciale continue de régresser* », or une étude qui avait été commandée en mars 2004 auprès du consultant KPMG, estimait possible de porter les recettes issues de cette redevance à 11 M€ par an. Le rapport d'audit de L'IGA sur ce service constatait un

produit de 2,9 M€ en 2009, et elle fait remarquer qu'entre ces deux chiffres, il existe une marge de progression non négligeable, à condition de mettre en oeuvre une volonté politique plus importante. Elle rappelle que lors du Conseil de novembre 2009, ils demandaient, et elle cite : « *êtes-vous indifférent aux pertes de recettes que nous enregistrons sur la redevance spéciale, plus de 25% et plus de 1 M€ depuis 2006 ?* ».

Les élus Communistes et apparentés considèrent que la CUB doit intensifier ses efforts de prospection en direction des professionnels, car par exemple, alors que 292,68 tonnes de cartons ont été ramassées en centre-ville au titre des déchets de professionnels (p 23), cette prestation est gratuite pour les professionnels dans l'hyper centre de Bordeaux, ce qui pose, au minimum, un problème quant à l'égalité d'accès au service pour les usagers.

Elle constate qu'une partie importante des mâchefers issus des 2 usines d'incinération (Cenon et Atria), a fait l'objet de valorisation (p 24), dont une part importante en sous-couche routière, et elle rappelle que cette piste a été longtemps soutenue par les élus Communistes qui se félicitent donc de cette évolution.

A propos des comptes d'ASTRIA, le rapport souligne la difficulté d'obtenir la justification de certains comptes et préconise des mesures afin d'améliorer la situation, mesures qui leur semblent aller dans le bon sens.

M. OLIVIER se propose de donner quelques éléments de réponse sur une intervention à propos de la redevance spéciale, puisque c'est une affaire qui est passée en Bureau et dont il a le souvenir. Il indique que le Bureau a bien noté tous les chiffres que ses deux collègues ont mentionnés, et qu'il a été décidé de remettre un peu d'ordre dans cette affaire, et donc de récupérer tout ou partie des sommes qui sont énormes, puisque c'est de l'ordre de 10 M€.

M. le Président Vincent FELTESSE reconnaît que, grosso modo, au détour de ce rapport d'activité 2009, entre les problématiques liées au décret d'application suite du Grenelle, le nouvel audit de l'inspection générale sur la redevance spéciale qui confirme le travail fait en 2004, entre la médiatisation du problème de la collecte dans l'hyper centre, même si ce n'est que 5 % de la population, on a un peu conscience que leur politique de déchets qui a été formalisée en 1996, doit évoluer assez fortement, et il y a le problème d'incinérateur de Cenon pour 2020 ou 2016.

Il se dit prêt à engager ce chantier de plus, dont il fait remarquer qu'il demandera beaucoup de temps et d'énergie, mais quand il voit la présence clairsemée des élus cet après midi où on parle du rapport d'activité, de centaines de millions d'Euro, il les renvoie à leurs responsabilités. Il a demandé aux services de voir comment on peut partir dans un dispositif quasi similaire à celui de l'eau et assainissement, dont il souligne que ce sont des choses extrêmement lourdes et « chronophages », mais il pense que c'est assez indispensable, vu les enjeux environnementaux financiers et sociaux. Il indique cependant qu'à un moment ou un autre, il ne pourra pas y avoir deux discours, et on ne pourra pas lui dire en Bureau qu'on travaille trop à la CUB (et il ajoute que ceux qui lui disent cela ne sont pas là cet après midi), et dire qu'il faut faire des dizaines de millions d'Euro d'économie.

Puis, **Michel OLIVIER** ayant été un excellent rapporteur sur les déchets, il l'invite à présenter le rapport sur le service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne.

M. OLIVER indique qu'il se livrera au même exercice que précédemment, c'est-à-dire de décrire les faits marquants, puis il présente le rapport en insistant sur le fait qu'il y avait un problème de vétusté des réseaux basses pression lors de l'année 2009.

Comme il a évoqué le réchauffement climatique, **Mme CURVALE** précise que celui-ci se traduit effectivement par des hivers plus rigoureux et un certain nombre d'aléas climatiques, car qui dit réchauffement, dit aussi des pics de froid.

Concernant le réseau de chaleur alimenté à partir d'incinération, elle indique que ce qui est en jeu, c'est de réussir ce qui avait été annoncé, qui était une option de fermeture anticipée de l'incinérateur de Cenon dès 2016, ce qui suppose plusieurs choses. Elle pense qu'on a certainement pris du retard pour pouvoir étudier comment alimenter pour 2016 le réseau de chaleur avec une énergie renouvelable de type bois énergie, et qu'une étude plus approfondie pourra le montrer, mais il faut quand même à son avis, avoir une interrogation assez forte sur leur capacité à basculer dès 2016 vers des chaufferies bois pour alimenter le réseau de chaleur.

Puis elle estime qu'il serait vraiment nécessaire de monter en puissance sur la collecte des déchets organiques ménagers avec la valorisation compost que l'on fait déjà en grande partie, mais en pensant davantage à développer la mécanisation, ce qui peut être un des axes du futur plan d'action du plan climat notamment.

Elle souhaiterait, ensuite, terminer son intervention par des remarques sur deux points.

Elle rappelle d'abord que le délégataire a des obligations par rapport aux mâchefers, et notamment en respectant le plan départemental des déchets pour que ceux-ci soient traités au plus près de la CUB sur le territoire de la Gironde, et si possible, sur le territoire de la CUB, ce qui n'est pas le cas pour le moment, puisque cela se fait à Bedenac. Elle estime qu'il faudra un point de vigilance et d'insistance de leur part, pour que l'on soit bien en conformité avec cette obligation qui avait été rajoutée dans le contrat.

Enfin, elle souligne que le délégataire a aussi des obligations de sensibilisation des usagers, pour arriver à faire au maximum de la prévention sur tout ce qui est utilisation de l'énergie de l'eau etc.. et il le fait par le biais de petites plaquettes. Elle pense que de manière générale, sur cette question là comme celle précédemment traitée des déchets et de la prévention des déchets, il y a des possibilités de monter en puissance, sachant qu'on avait déjà les ambassadeurs du tri, avec des éco-ambassadeurs qui permettraient peut-être de traiter toutes les questions à la fois.

Elle ajoute que leur groupe est très attentif à ce que l'on ait un plan de sortie d'incinération qui se concrétise le plus rapidement possible.

M. GUICHARD souhaite intervenir parce que cela fait deux ou trois fois sur des dossiers différents, que l'incinérateur de Cenon est en ligne de mire. Pour rassurer ses amis des Verts, et pour que les choses soient très claires, il précise avoir démarré sa bataille politique avec **Alain DAVID** contre l'usine d'incinération de Cenon, non pas l'usine en tant que telle, mais sa situation qui, par rapport à un ensemble important de ménages, posait problème. Il rappelle qu'ils ont cependant eu l'avantage par cette usine, d'avoir des formes de chauffage particulièrement intéressantes, et il considère donc qu'il va falloir que l'on

réfléchisse à l'alternative de réseaux de chaleur qui ne soient pas qu'en direction des logements et arriver à une énergie presque positive, et ils sont, par exemple, en train de construire un gymnase sur la commune qui doit bénéficier de ce type de réseau. Il insiste bien sur le fait qu'il faut réfléchir pour que soit résolue cette question, à la fois pour les familles directement, et pour la vie sociale sur la commune.

Il entend bien leurs propositions d'alternative, si ce n'est que pour celles là, il tient à dire de suite qu'il va falloir qu'ils travaillent beaucoup plus en avance, parce qu'il ne souhaite pas que l'agglomération bordelaise se retrouve dans la situation de celle de Marseille, ou de Barcelone, où ce type d'alternative est un échec retentissant. Il est d'accord sur le fait que l'usine d'incinération de Cenon doit arrêter, mais il demande à ce que l'on travaille vraiment avec précision sur de réelles alternatives, à la fois pour nos déchets et pour la qualité de vie de nos populations.

Mme MELLIER précise qu'elle participe au comité de suivi concernant les dioxines, et que ce comité s'est réuni cette semaine. Elle trouve très intéressante la réflexion des scientifiques et des techniciens sur cette question là, qui mettent en évidence qu'aujourd'hui, les incinérateurs tels qu'ils sont, c'est-à-dire après amélioration, font qu'il n'y a pratiquement plus de retombée de dioxine en lien avec les trois incinérateurs qui se situent sur la Communauté Urbaine. Par contre, elle indique que là il faut que l'on réfléchisse, c'est au fait que les chaufferies bois sont porteuses de dioxine, dans la mesure où celle-ci est liée à la combustion. Donc, comme le disait **Max GUICHARD** tout à l'heure, elle insiste sur le fait qu'il faut bien tout analyser par rapport à l'élimination des déchets, et avoir une réflexion plus approfondie sur la place des incinérateurs.

M. le Président Vincent FELTESSE constate qu'on revient à la réflexion qu'il faisait tout à l'heure sur les déchets, de savoir, grosso modo, si l'on se lance dans un chantier supplémentaire sur la question des déchets, parce que dans le rapport 2009 sur le réseau de chaleur, il souligne le côté positif qui est qu'on a changé de délégataire, qu'on a résolu le problème basse - haute pression, qu'on n'a pas connu, cet hiver, les problèmes des années précédentes. Après, il indique qu'il reste deux questions : la tarification qui est intéressante, et la problématique de l'incinération qu'on ne va pas résoudre si facilement que cela, parce que cela fait partie des sujets à approfondir.

M. CHAUSSET considère qu'il y a la problématique de l'incinération, et qu'il y a la problématique de l'incinérateur de Cenon qui est en fin de vie en 2020 au plus tard. Il pense qu'on a, de toute façon, pas trop de 10 ans pour trouver une solution, parce qu'il y a un énorme chantier pour trouver un substitut, et ce sera juste à son avis, comme délai pour avoir une vraie solution, avec tout le reste à gérer.

Mme CURVALE ajoute qu'il y a aussi l'aspect réseau de chaleur qui, pour le moment est une question que l'on ne se pose pas beaucoup sur la CUB lors de nos opérations, puisque, finalement c'est le seul réseau...

M. le Président Vincent FELTESSE l'interrompt, car il estime que l'on ne peut pas dire cela, puisque, sur les Bassins à flot, on s'est posé la question.

Mme CURVALE lui répond que jusqu'à présent, on n'a pas beaucoup développé. Elle poursuit en précisant qu'elle a eu l'impression que dans les réponses faites par **Max GUICHARD**, c'était à la fois la mécanisation ou les chaufferies bois que celui-ci visait. Elle

indique qu'effectivement cela relève d'études, car aucune énergie, de ce point de vue là, ne peut être parfaite, mais il y a aussi des exemples de collectivités où cela marche très bien, comme Grenoble qu'elle a citée ce matin, qui a été retenue comme ville championne de l'énergie renouvelable, non seulement pour le solaire photovoltaïque, mais du bois énergie qui est vraiment développé de manière assez massive.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que sur la question des mâchefers, on négocie dans quelque chose d'assez « schizophrénique », car tous les sites que l'on a repéré sont à proximité de la Garonne, et cela ne convient pas, y compris sur Blanquefort où il a refait des propositions. Il estime qu'on ne peut pas dire que cela va vers un assouplissement, et on peut dire qu'ils ont, aussi, cette difficulté devant eux.

Mme CURVALE considère qu'il faut être clair aussi sur le fait qu'on avait un projet à Bassens, qu'ASTRIA a un peu contribué à faire capoter.

M. TURON indique que le maire de Bassens n'a pas été très aidé par quiconque lorsqu'il s'est trouvé seul devant la population pour défendre globalement le développement de l'activité de la commune. Il insiste sur le fait que le problème d'acceptabilité des projets d'une commune est extrêmement délicat, et que lorsqu'on joue aux apprentis sorciers, on se fait arroser. En la circonstance, il souligne que cela a été la réplique immédiate, et il invite donc à bien faire attention lorsque l'on veut faire des coups, à un moment donné, sur des choses qui sont sensibles, et que l'on veut jouer avec les opinions publiques.

PRESENTATIONS EFFECTUEES

M. GAÜZERE

2010/7/ 76 Présentation du rapport d'activité "Transports Publics" - Année 2009

M. GAUZERE souligne l'aspect qualité qui a permis d'aboutir au rapport économique qui a été développé. On est en deçà des espérances, et il indique qu'il va falloir monter en puissance.

Il estime intéressant de constater que, pour la première fois, l'étude du taux de fraude a été faite par notre institution.

Concernant les transports scolaires, il rappelle que l'on est une des rares communautés à s'occuper du transport scolaire, l'ensemble des dépenses s'élevant à 5 M€.

PRESENTATION EFFECTUEE

M. TURON P/ M. GELLE

2010/7/ 77 Rapport annuel sur le réseau de télécommunications Haut Débit Inolia- Année 2009 - Présentation.

M. TURON donne lecture du rapport en l'absence de **M. GELLE**, en ajoutant, à titre de commentaire personnel, qu'il serait souhaitable quand même que l'on puisse régler sur l'agglomération, les problèmes des zones blanches et de la desserte en haut débit pour l'utilisateur lambda, même si on sait que ce n'est pas simple.

Mme CURVALE avoue avoir du mal à évaluer si INOLIA arrive vraiment à atteindre ses objectifs de résorber ce que l'on appelle la fracture numérique entre toutes les entreprises qui disposaient de tous les moyens en matière de réseau et celles qui en sont trop éloignées. Elle rappelle que l'on sait, d'autre part, que le Conseil Général conduit de son côté un schéma de développement numérique, et va apporter aussi, à court terme, des solutions à très haut débit, mais sur les communes extérieures à la CUB. Elle demande où la CUB en est de son projet de résorption des zones de carence, dans ce contexte là?

Il lui semble que l'on avait évoqué, en Bureau, la prise d'un avenant au contrat INOLIA, et elle aimerait savoir si celui-ci avance.

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond que cela fait partie de ses deux remarques :

Même si la DSP ne fonctionne pas si mal que cela, il trouve que le prix de sortie pour les entreprises, notamment les petites, est important, et c'est donc une réponse pour certaines catégories, mais pas pour toutes.

Concernant les zones blanches évoquées par **Jean-Pierre TURON** et **Laure CURVALE**, il indique que l'on est confronté à plusieurs difficultés :

On sait qu'il n'y a pas de service public numérique, qu'il y a des positions qui fluctuent, ainsi qu'un autre problème qui est que la Communauté n'a pas la compétence en la matière, et il souligne que c'est un débat à ouvrir. Savoir si les communes sont prêtes à transférer cette compétence, parce que c'est la seule possibilité pour que l'on résolve la question, est un sujet qu'il faut que l'on ouvre, précise-t-il, sachant que la problématique est qu'il y a des zones denses dans lesquelles on va vers le très haut débit, et d'autres zones où l'on est sur un débit très bas. Mais en tout cas, avec le modèle actuel de compétence, il constate qu'on n'arrive pas à s'en sortir.

**PRESENTATION
EFFECTUEE**

M. OLIVIER

2010/7/ 78 Présentation du rapport d'activité "Stationnement" - Année 2009

M. OLIVIER souligne qu'il s'agit d'un sujet qu'il connaît mieux, car il relève de sa délégation. Puis il donne lecture du rapport, en insistant sur le fait que la Communauté mène une politique volontariste en faveur des transports en commun, et que bien sûr, tout cela fait que le stationnement dans les parcs a tendance, au minimum à stagner, et au

maximum à diminuer. Il signale notamment que les délégations de service public sont longues de plus de 40 ans, et finissent par poser des problèmes aux délégataires. Il fait observer que c'est une contradiction, dont il faut se demander si elle est antagonique ou pas.

M. Alain CAZABONNE aimerait que dans son dynamisme, Parcup arrive à réaliser ce qu'il demande personnellement, mais aussi d'autres Maires, et qu'il a évoqué plusieurs fois en Bureau, c'est-à-dire la réalisation de parcs de proximité pour absorber les véhicules ventouses qui sont sur les trottoirs dans tous les quartiers où l'on ne peut pas garer son véhicule. Il précise que ce serait des parcs payants et non gratuits. On encourage les gens à utiliser les transports en commun, mais il signale que quelqu'un qui a une échoppe et qui a sa voiture sur le trottoir la nuit, il ne la laisse pas là le matin et il est donc obligé de partir avec, s'il n'y a pas des stationnements à proximité pour les habitants. Il rappelle avoir saisi deux fois la Communauté Urbaine à ce sujet, et que celle-ci a répondu une fois que c'était à l'étude, l'autre fois par la négative, sans trop d'approfondissement de la question. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un vrai problème pour tous les quartiers, que ce soit à Bordeaux, Pessac, Bègles ou Talence qui ont des quartiers d'échoppes, et il sait d'ailleurs que sur le principe, Parcup n'était pas contre.

M. ROSSIGNOL pense qu'il faut effectivement que l'on souligne la baisse de la fréquentation horaire des parkings enterrés pour la seconde année consécutive, et il considère que ce n'est pas une baisse conjoncturelle, mais structurelle, et il va falloir se poser la question quant au bon fonctionnement des parkings. Il croit qu'en l'occurrence Parcup va devoir travailler sur les abonnés, étant donné que ceux-ci sont stables, et ils devront dire que dans le plan de financement de cette régie, il faut inscrire cet aspect très important d'une baisse régulière des horaires, qui est d'ailleurs la conséquence, à ses yeux positive, de leur PDU, et il faut que cela continue.

Pour rebondir sur le stationnement de surface, il signale que quand on regarde la page 10 du rapport, il y a un joli tableau qui montre bien, au niveau de toutes les communautés urbaines, les compétences exclusives ou partagées en terme de stationnements de surface et enterré, et il se trouve que la CUB est la seule à ne pas avoir une compétence, au minimum partagée avec les communes, sur le stationnement de surface, ce qui constitue donc une exception française.

Pour traiter les problématiques de voitures ventouses et de stationnement de surface ainsi que de petits parkings de compensation, il pense qu'il faudrait peut-être commencer à réfléchir à contractualiser avec les communes, et à prendre en partie la compétence de stationnement de surface, car il serait bon à son avis, que cette réflexion chemine, et que l'on puisse essayer de trouver une solution pour mieux gérer ce stationnement de surface puisque c'est vraiment l'outil clé du report modal voiture vers transport en commun et mode doux. Il rappelle que l'on sait bien que si les automobilistes peuvent stationner facilement, que ce soit au niveau de leur point de départ ou de leur point d'arrivée, ils utilisent la voiture, et si par contre c'est plus compliqué, ils se posent la question en terme d'autres moyens de transport.

Il indique qu'il y a quand même 12 000 places de stationnement enterrées sur la CUB, dont 11 000 places sur la commune de Bordeaux, et donc on en a beaucoup plus si on compare à Nantes qui en a 7 000, et il estime qu'on pourrait mieux les utiliser pour avoir une politique de stationnement de surface communautaire.

Il lui semble d'ailleurs que l'on ne dispose pas d'une étude précise de l'offre de stationnement de surface sur le territoire communautaire, ce qui est quand même, à son sens, un manque.

Il voudrait conclure sur un thème dont il pense qu'il va provoquer des interrogations, comme ils en ont eu au sein même de leur groupe, et qui concerne le péage urbain, qui est de nouveau autorisé par la commission mixte paritaire dans le cadre de la loi Grenelle 2, qui consisterait à faire payer les automobilistes qui rentrent dans une zone considérée de l'agglomération. Il pense qu'il serait peut-être intéressant que la CUB se dote d'une étude pour voir quelles seraient les conséquences d'une expérimentation d'un péage urbain avec un périmètre considéré, pour en étudier les conséquences en terme de report modal.

M. DUCHENE tient à rassurer leur collègue **Clément ROSSIGNOL**, sur le fait que le stationnement de surface est particulièrement bien géré à Bordeaux, commune que son collègue évoquait certainement, car on n'en trouve pratiquement que là. Il indique qu'aujourd'hui, ils ont des prix en surface qui sont dissuasifs au bout d'un certain temps, ce qui amène les automobilistes à se garer dans les parkings, et s'il y a une baisse de la fréquentation dans les parcs, c'est plutôt une bonne chose, car cela veut dire que le PDU a particulièrement bien fonctionné, qu'on a eu un transfert modal de la voiture vers les transports en commun, mais il y a eu l'impact de la crise qui a du sûrement marqué aussi les modes de fonctionnement des automobilistes.

Il invite à ne pas tourner autour du pot, parce qu'avec le stationnement de surface, il y a aussi le parking aérien ou souterrain géré par la ville de Bordeaux, c'est-à-dire aussi bien le parking Victor Hugo que celui des allées de Chartres, que la ville de Bordeaux considère qu'elle doit continuer à gérer, car il tient à dire très clairement que c'est un apport financier important pour la commune, et comme celle-ci assume un certain nombre de charges de centralité, le paiement de ce stationnement lui est plutôt bénéfique.

Après la problématique des garages évoquée par leur collègue **Alain CAZABONNE**, il précise que le problème de fond est de savoir à quel prix on est prêt à payer un stationnement payant dans cette ville.

Lorsque l'on prend par exemple le parking du cours de l'Argonne, réalisé par la CUB, il souligne qu'on est à peu près à 50 € par mois, soit un prix que l'on peut qualifier d'un peu dérisoire par rapport à d'autres villes et sûrement assez élevé pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer cette somme. Il précise qu'en tout cas, ce parking est pratiquement vide, ce qui veut dire qu'il faut se méfier des parkings souterrains qui se réalisent en dehors du centre ville, sans que ce soit une attaque quelconque contre un maire, les parkings de Mérignac et Pessac n'étant pas remplis, tout simplement parce qu'il n'y a pas de visiteur horaire, ni de riverain dans ces parkings là. Il rappelle que ce n'est pas la faute des personnes qui gèrent ou des élus, mais tout simplement parce qu'il n'y a pas de clientèle pour ce type de parking.

Par contre il estime qu'il y a une possibilité de pouvoir dégager des espaces publics et des trottoirs du stationnement, en créant des petits parkings de proximité, le problème étant que bien souvent, dans les quartiers d'échoppes ou de maisons bourgeoises, on a un

foncier très élevé, un PLU qui permet de protéger aujourd'hui les cœurs d'îlots et qui évite d'y construire, ce qui veut dire que l'on est obligé de construire dans la bande des 17 m où les rampes d'accès sont très contraignantes et consomment une grande part du stationnement. Il ajoute qu'il leur reste peu pour que ces parkings automatisés, aériens ou souterrains ou les deux, soient performants et efficaces. Il revient sur le problème de ces parkings qui est leurs coûts de réalisation, d'entretien, et de gestion extrêmement élevés, et on sort un prix à la place en location 24/24 au mois de l'ordre de 150 € pour trouver le petit équilibre. Il demande qui est prêt, dans cette ville, à payer ce prix là pour stationner sa voiture. Il pense qu'il n'y a pas grand monde parce que, qu'on le veuille ou non, en marchant un petit peu, en se déplaçant dans son quartier, on arrive toujours plus ou moins à trouver une place. En conséquence, si on veut se lancer dans des réalisations de parkings de proximité et si Parcub doit les réaliser, il indique qu'il faudra bien intégrer que c'est sur des bases financières et économiques qui seront difficiles à mettre en place, et sur un équilibre qui sera pratiquement incertain si on veut les faire dans des quartiers résidentiels.

M. ROUVEYRE déclare vouloir rester calme devant l'autosatisfaction de **M. DUCHENE** qui l'amuse beaucoup, car il y a une vraie incohérence dans la politique de stationnement sur le territoire communautaire qui vient à son avis, de la politique de la ville de Bordeaux.

Il est heureux d'entendre **M. DUCHENE** avouer que le stationnement est simplement la variable d'ajustement pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la ville, même s'il ne l'a pas exactement formulé de cette manière, et il espère que ce sera noté au procès-verbal.

Il rappelle que lors du Conseil de Communauté du 6 novembre dernier, leur a été présenté un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui épingle sévèrement la mairie de Bordeaux dans le domaine de la politique de stationnement, et qu'il tient à leur disposition s'ils ne l'ont plus. Il souligne que, puisque a été pris l'exemple des allées de Chartres, la Chambre Régionale des Comptes dit que ce n'est absolument pas à la mairie de Bordeaux de le gérer, mais à la CUB, parce que cela aurait un sens que les revenus de ce parking alimentent une politique de stationnement en faveur des automobilistes.

Il tient à dire tranquillement, puisqu'il n'a même pas le permis voiture, qu'il voit que les gens, notamment à Bordeaux, ont besoin de leur voiture pour aller travailler, et quand il entend, comme le Maire de cette ville l'a répété assez régulièrement, que, aujourd'hui, la voiture c'était dépassé, il signale que cela ne l'est pas pour les gens qui ont besoin de leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. Il croit donc qu'il faudrait quand même un minimum prévoir une vraie politique en leur faveur.

Il ajoute que la Chambre Régionale des Comptes épingle encore la mairie de Bordeaux, en disant qu'elle est en infraction par rapport au PDU qui dit, en prenant l'exemple du parking de Victor Hugo, qu'il faut prévoir un tarif avantageux pour les riverains du parc de stationnement. Quand **M. DUCHENE** indique qu'ils sont désertés, il insiste sur le fait que ce n'est pas parce qu'il y a un report modal, ou parce qu'ils se trouvent ailleurs, mais simplement parce que c'est extrêmement cher, et pour tout le monde. Il fait observer que la Chambre Régionale des Comptes se demande pourquoi ils ne respectent pas les lois qu'ils ont eux-mêmes votées.

Il invite donc M. DUCHENE à un peu d'humilité, et en tout cas, pour ceux que cela intéresse, il les incite à se replonger dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui leur a été présenté au Conseil le 6 novembre dernier.

M. CHARRIER se déclare un peu surpris par ce que M. DUCHENE dit sur Mérignac, car en tant que président de Parcup, il sait très bien que l'on est en train aujourd'hui de travailler sur une réglementation du centre ville, qu'on attend la fin des travaux, et que d'ici la fin de l'année, ils auront mis en place leur réglementation de stationnement en surface, de façon à ce qu'au bout d'un certain temps, mais très rapidement, il soit plus cher que le stationnement en souterrain. Il considère que M. DUCHENE sait bien, parce qu'ils en ont pas mal discuté, que cela sera tout à fait favorable au parking de Parcup, et que si on ne l'avait pas, on ne pourrait pas le mettre en place. Il souligne qu'ils ont envie d'avoir un stationnement qui soit plus cohérent avec la politique de l'ensemble de la Communauté.

M. DUCHENE précise qu'il n'a pas formulé une attaque en direction de Mérignac, loin de là, mais que la question de fond est de savoir s'il est utile de faire de grands parkings souterrains extrêmement coûteux en périphérie de ville, qui ne concernaient pas son collègue à l'époque où cela a été décidé, car il pense que ce n'est pas la meilleure des choses.

Quand M. CHARRIER dit qu'ils vont faire, il fait observer que cela fait 20 ans que l'on essaie de faire, mais que cela fait 20 ans que l'on n'arrive pas à remplir ces parkings. Il souligne que c'est pareil pour le parking Porte de Bordeaux, ce qui veut dire qu'il faut que l'on soit extrêmement prudent quand on se lance dans la construction d'un certain nombre de parkings souterrains.

Par contre, pour répondre à M. ROUVEYRE, il revient sur le fait que la baisse de fréquentation des parkings en général, que ce soit ceux de BP 3000 ou autres, est due en grande partie au fait que leur PDU fonctionne du mieux possible, et qu'il y a eu un transfert modal de la voiture vers les transports en commun. Il estime indéniable que l'aspect économique a peut être joué, mais la réalité est, aujourd'hui, qu'ils doivent donner une priorité aux résidents dans des parkings où ils disposent maintenant d'un certain nombre de places libres, comme cela a été fait par Parcup et aussi par BP 3000, et on se rend compte que la plupart des listes d'attente sur les parkings souterrains sont pratiquement vides dans le centre ville, ce qui veut dire que la politique de transfert de l'horaire vers le résident a été une très bonne chose, qui s'inscrit dans le PDU.

Quant au fait de dire que le stationnement sert aussi financièrement aux communes concernées, il en convient, et il estime qu'il ne faut pas avoir honte de le dire, car le stationnement payant évite la voiture ventouse et permet aussi d'amener un certain nombre de recettes qui ne sont pas plus mauvaises que cela pour la ville concernée.

M. GUICHARD a relevé que M. ROSSIGNOL a formulé la proposition, à laquelle il se sent obligé de répondre, qu'il y ait une étude sur les péages urbains. Il prévient qu'il y répondra un peu sèchement, en lui faisant observer qu'une jeune formation politique doit s'appuyer aussi sur l'histoire de ceux qui ont plus d'expérience, car quand on fait un dogme idéologique d'une démarche politique, il lui signale que cela court à l'échec, et il déclare parler d'expérience, par exemple quand il pensait que la nationalisation totale des moyens de production était la solution.

Pour être plus concret, il lui indique que c'est un dogme idéologique parce que c'est un dogme de classe, c'est-à-dire que ce sont les riches qui auront le droit et pas les autres, et cela constitue une injustice par le fric.

Il ne sait pas les conséquences en matière de transport, en matière environnementale, mais par contre, en matière sociale et en matière sociétale, il en connaît les conséquences, et d'ailleurs, là où l'expérience se fait ou s'est faite, il sait qu'il y a débat à nouveau, par exemple à Londres, qui pourtant, que l'on sache, n'est pas une ville politiquement particulièrement avancée démocratiquement. Il souligne ne pas être, comme ailleurs aussi pour les déchets, favorable à un droit payant à polluer, car il est contre la pollution. Il pense que l'on peut réfléchir à des mesures peut-être plus drastiques, suivant l'évolution et la maîtrise que l'on peut avoir par rapport à ces centres urbains, et il se déclare prêt à cette réflexion là, à condition que l'on mette en place ce qu'il faut pour l'ensemble des populations, comme la navette électrique ou autres. Il précise ne pas être fermé à cette réflexion là, mais il indique à Clément ROSSIGNOL qu'il faut réviser franchement le droit, par le fric, à venir ou pas venir.

M. le Président Vincent FELTESSE, après avoir souligné appartenir à un parti plus vieux que le parti communiste, la SFIO, poursuit en indiquant qu'il pense qu'il faut tout étudier, puisque l'on est sur un basculement du mode de fonctionnement, et qu'il peut y avoir des péages urbains qui ne soient pas ségrégatifs au niveau social.

M. OLIVIER intervenant pour répondre à Max GUICHARD que dans le dernier numéro de Ville et Transport, il y a un timbre effigie de leur bien aimé Président qui se déclare en faveur du péage urbain, **M. le Président Vincent FELTESSE** précise que c'est en faveur de la réflexion.

M. OLIVIER y voit là une subtilité marxiste de la part de M. le Président. Puis il s'adresse à Alain CAZABONNE, pour rappeler qu'on connaît tous ici le dynamisme de M. Noël, le directeur de la régie, pour savoir qu'il est prêt à accepter l'élargissement de toutes les compétences qu'on lui donnera. Il estime cependant que pour les petits parkings de proximité, la balle n'est pas dans son camp, mais dans le leur. Il confirme que sur une avenue, à laquelle il pense, de la commune de Talence qu'il lui est arrivé de parcourir quatre fois par jour à partir de l'Université de Bordeaux I, il y a effectivement quelques problèmes à résoudre, mais c'est une autre question bien plus vaste.

Au sujet de l'intervention de M. ROSSIGNOL, il indique avoir souligné dès le début de sa présentation, la contradiction qu'il y a entre leur politique volontariste et cette histoire de stationnement. Si on privilégie les transports en commun, il estime normal que le stationnement soit en diminution, et il espère, personnellement, que cela ira de pire en pire pour les actionnaires, en rappelant en tout cas que la contradiction est aussi que l'on a donné des délégations pour plus de 40 ans.

Par contre, il déclare avoir très confiance, ce qui va peut-être surprendre ses collègues, aussi bien dans leurs délégataires de parc de stationnement que dans la régie, car ils sont très inventifs et très imaginatifs, et il pense qu'ils pourraient aussi donner des services, par exemple, à ceux qui utilisent les deux roues. Il précise qu'il y réfléchissent et offrent de nouveaux services à leurs clients, et il ne se fait pas trop de souci pour eux

Il a son opinion concernant l'histoire de la compétence pleine et entière confiée à la CUB, mais il rappelle que chaque fois que c'est venu en discussion dans les commissions, les élus de la majorité du Conseil Municipal de Bordeaux ont revendiqué la compétence sur les parcs de stationnement.

Par contre, il voudrait rectifier un point sur ces questions de stationnement dont ils ont discuté au Bureau, lors de l'augmentation de tarifs proposée par BP 3000, où Alain JUPPE avait dit à cette réunion, qu'il refusait ces hausses, notamment parce qu'elles s'adressaient aux résidents essentiellement, mais aussi au motif que le coût du stationnement de la ville de Bordeaux était l'un des plus élevés de France, ce qui l'avait surpris. Il indique avoir vérifié, et que c'est vrai.

Il ajoute qu'ils ont voté à l'unanimité, y compris par lui-même, une gratuité d'une heure, alors que c'est contraire au PDU qui la limite à une demi-heure, et qu'il n'y a pas qu'à Pessac, car il y en a d'autres.

Quant au péage urbain, il pense que M. le Président a compris que s'il le propose, il les aura contre lui, une fois de plus.

M. le Président Vincent FELTESSE insiste sur le fait qu'il ne propose pas le péage urbain, mais une étude. Il estime que cela peut être une réponse à des questions environnementales, la question sociale pouvant être traitée à côté, et on ne va pas lui expliquer que le modèle actuel est vertueux, y compris socialement. Il ajoute, à l'intention de Max GUICHARD, que si cela peut le rassurer, en CMP, les sénateurs socialistes ont voté pour, et les députés socialistes ont voté contre.

M. GUICHARD précise qu'il ne juge plus la valeur des partis politiques à l'unité de leur vote.

PRESENTATION EFFECTUEE

M. TURON

2010/7/ 79 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - année 2009 - Présentation

M. TURON

2010/7/ 80 Régie du service de l'Eau Industrielle - Rapport annuel 2009 - Communication

M. le Président Vincent FELTESSE informe le Conseil qu'au prochain Bureau, sera présenté un audit sur la masse salariale de la lyonnaise des Eaux.

M. TURON ayant donné lecture des rapports, M. GUICHARD indique que celui sur l'eau se situe à un moment où la CUB s'est mise en perspective sur l'échéance de son contrat de l'assainissement et la révision quinquennale du traité de l'eau. Il invite à noter que, faisant suite aux multiples remarques et critiques que le groupe des élus Communistes et apparentés a maintes fois renouvelées face à la gestion du délégataire, s'appuyant sur un

contrat que l'on a qualifié de « contrat du siècle », les indicateurs de ce délégataire s'approchent aujourd'hui de certaines de leurs exigences.

Ainsi par exemple, ils apprécient les projets de substitution aux eaux des nappes profondes, ouvrant une approche positive en matière de préservation de la ressource, qui doit être un des objectifs majeurs d'un meilleur service public.

De la même manière, ils observent qu'on a assisté à une baisse des volumes d'eau consommés, même si, aujourd'hui, il est à noter que cette baisse est stoppée.

Ceci dit, malgré les avenants, ils estiment que ce contrat garde sa nature capitalistique, vérifiable notamment au travers du tarif de l'eau qui, s'il est en baisse, reste un des plus élevés comparé à d'autres villes, ainsi que des marges du délégataire, qui restent supérieures à 10%.

Il signale que ce sont là deux critères de gestion, parmi d'autres, qui structureront leurs réflexions, propositions, et futurs choix.

M. CHAUSSET rappelle que beaucoup de choses ont été déjà dites ce matin, et on ne va refaire le deuxième procès du délégataire, car un suffit. Il avait cependant quelques questions à poser, que l'on pourra traiter dans le comité de suivi de l'eau, qui sont d'une part, qu'il faut mettre fin, une bonne fois pour toutes, au syndicat de distribution d'eau de Carbon Blanc, qui, à son avis, n'a plus aucune légitimité. Il ne voit pas pourquoi il existe, si ce n'est qu'il y a deux ou trois communes hors CUB, et qu'on peut très bien passer une convention avec eux. Il lui semble qu'il faut aujourd'hui un service unique sur les 27 communes, aussi bien sur l'assainissement que sur l'eau, et trouve qu'il s'agit d'une aberration dont il faudra quand même sortir, en trouvant une solution à l'heure où l'on veut faire un peu d'économies.

Puis il évoque un point, la Gamarde, qui a été cité par le rapporteur, pour lequel il ne dénonce l'attitude ni du délégataire ni des services, mais a priori, il y a quand même une société qui a connu une fuite d'essence sur ses cuves, et aujourd'hui où l'on est sur un conflit judiciaire, il ne lui paraît pas acceptable que cette société, qui a pignon sur rue, fasse un peu de l'obstruction ou réfute un peu l'évidence.

Il ajoute qu'il y a eu aussi un autre fait marquant qu'il ne faut pas oublier, qui est enfin l'arrêt du commissaire enquêteur sur l'enquête publique sur le bassin versant numéro 3 de l'aéroport. Il pense qu'au niveau de l'Aéroport, la CUB doit participer à toutes les instances et qu'il faut trouver les moyens, avec l'aéroport et les services de l'Etat, que ce soit au conseil de surveillance, mais aussi à d'autres instances, notamment la commission consultative de l'environnement. Il évoque aussi la charte de l'environnement, sur laquelle la CUB n'est pas présente, et il rappelle que cela a été évoqué mardi dernier. Il considère qu'il faut prendre attache avec l'aéroport, parce que, en matière d'urbanisme, d'assainissement, d'eau, en matière de transport et sur tous les domaines, l'aéroport a une influence importante, et il faut que notre institution soit présente.

Enfin, en dernier point sur l'eau, il observe qu'il y a beaucoup de conflits juridiques dont on n'arrive pas à tirer tous les fils, et il se pose notamment la question sur la rue Paulin, où les locaux appartiennent à la CUB, et pour lesquels, a priori, le délégataire ne paie pas de loyer, alors qu'il y a occupation de domaine public, des bureaux et tout un tas de choses.

Il pense que c'est un point important auquel on doit arriver à une solution, car il n'est pas logique aujourd'hui que les locaux rue Paulin coûtent « zéro euro » au délégataire.

Il considère qu'une des conclusions de tout ce travail, est qu'il faudra absolument bien séparer toutes les activités. Il indique que récemment, en tant que Vice-Président, il a été invité à représenter M. le Président, auprès d'une société, pour ne pas la nommer, qui inaugurerait son siège régional et leur argument était de dire : « *Ecoutez, nous, on travaille beaucoup avec vous, avec la communauté urbaine, on réalise beaucoup de choses, on souhaite se développer, et bien on inaugure un siège qui est indépendant des projets avec lesquels on travaille avec la CUB* ».

Il espère donc cette volonté de bien séparer les choses.

Il estime que dans ce dossier là, c'est vraiment un des points sur lequel il faudra travailler, il faudra démêler tout l'écheveau de la Lyonnaise entre l'assainissement, la délégation régionale, les différents contrats hors CUB, le contrat de l'eau, et il fait observer qu'il y a vraiment un travail énorme à faire.

M. TURON fait remarquer que les interventions montrent bien la tâche qui les attend, comme ils l'avaient déjà un petit peu dit ce matin. Il y a bien confirmation et il est évident à son avis, que tous les apports des uns et des autres seront utiles, et apporteront des contributions pour essayer de faire un grand projet d'eau et d'assainissement pour la CUB.

M. le Président Vincent FELTESSE indique ne pouvoir s'empêcher de se faire la réflexion qu'il y a toujours de la marge. Il se souvient, en effet, de la menace de suicide collectif de la Lyonnaise des Eaux quand il y a eu la prise de position sur la commission tripartite, qui a été un vrai bras de fer, et où ils disaient qu'ils allaient perdre tant de chiffre d'affaires.

M. TURON souligne qu'il n'y a peut-être plus la marge instantanément, mais qu'il y a une très forte capacité à la reconstituer.

PRESENTATIONS EFFECTUEES

M. le Président Vincent FELTESSE constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 16 heures après avoir remercié les présents.

Le Secrétaire de séance

M. SEUROT